

# Commission consultative chargée de donner son avis sur le projet de modification des limites territoriales de la commune de La Plagne Tarentaise

POUR *Bellentre*

## RAPPORT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

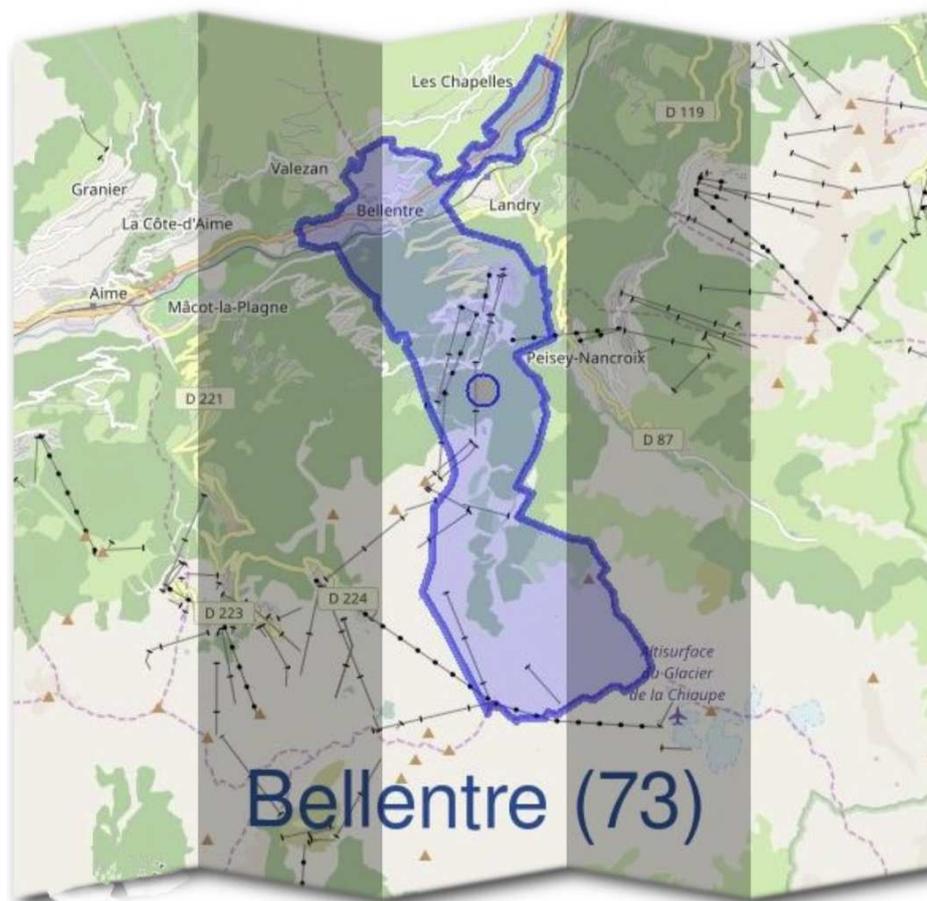
### COMPOSITION DE LA COMMISSION

**Président** Grégory **Villien**  
**Vice-Présidente** Isabelle **Girod Gedda**

**Membres** Maryse **Buthod**  
Anthony **Favre**  
Anthony **Tresallet**  
Florent **Emprin**  
Patricia **Marchand-Maillet**  
Hervé **Reymond**  
Didier **Anxionnaz**  
Thierry **Ferrari**  
Ann **Marchandet**  
Emmanuel **Girond**  
Lydie **Parisio**  
Elisabeth **Villien** épouse **Soto**  
Virginie **Brovelli**

# INTRODUCTION

## Cartographie et présentation de Bellentre



**Bellentre**, dont ses treize hameaux, est une commune (déléguée de La Plagne Tarentaise depuis 2016) située en haute-Tarentaise. Elle s'étend sur les deux rives de l'Isère. Elle fait partie du canton de Bourg Saint Maurice (qui comprend l'ancien canton d'Aime). Elle est membre du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (à l'origine de la station de ski de La Plagne) et ce, dès sa création en 1961 (avec les communes de Macôt, Aime, Longefoy et Champagny-en-Vanoise). Elle compte sur son territoire les stations de sports d'hiver de Montchavin et Les Coches qui font partie des stations-villages de La Grande Plagne. Montchavin a été relié au domaine skiable de La Plagne en 1973.

Depuis 2003, Bellentre est une des portes d'accès au téléphérique «Vanoise-express», reliant Montchavin-Les Coches à Peisey-Nancroix.

Cette liaison La Plagne-Les Arcs, forme ainsi un des grands domaines skiabiles reliés skis aux pieds du monde : Paradiski.

Depuis 2004, la commune est intégrée à une Communauté de Communes qui regroupe la plupart des communes du canton.

**L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015 a institué, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la création de la commune dite "La Plagne Tarentaise" en lieu et place des communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macôt La Plagne et Valezan.**

## Historique fusion

En 2015, les maires de Macôt, Bellentre, La Côte d'Aime et Valezan, ont décidé de fusionner en se dispensant de connaître l'avis de leurs administrés. Bellentre petite commune prospère de 1000 habitants disposant de deux stations de sports d'hiver de 10 000 lits est devenue « commune déléguée » de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise.

C'est une simple délibération qui a mis un terme à plusieurs siècles d'existence de la commune de Bellentre.

Après plusieurs années au sein de de La Plagne Tarentaise, le constat est négatif : gestion hégémonique de la commune nouvelle, augmentation sans précédent des prix de l'eau, de l'assainissement, de la taxe foncière, entretien déplorable des hameaux de Bellentre, délocalisation des services à Macôt, siège de la commune nouvelle (technique – mairie – secrétariat).

Un collectif de neuf anciens élus emmenés par Michel Girod, maire de 1986 à 2008 est créé en Avril 2020 (les autres membres actifs sont Alain Trésallet, Bernard Villien, Sylvie Emprin, Violaine Marchand-Maillet, Bernard Mengeon, Jean- Louis Girod, Louis Buthod).

Un dossier circonstancié a été déposé en Préfecture de Savoie par ce collectif d'anciens élus de Bellentre pour demander la défusion.

Selon la procédure à l'Art. L2112-2 des collectivités locales Bellentre répond à l'exigence de la loi en produisant les signatures pour la défusion de 40% de ses électeurs inscrits sur la liste électorale (en juillet 2020 et réitération 1 an après).

Le collectif a été reçu par Monsieur Hervé Gaymard, Président du Conseil Départemental de La Savoie et depuis l'automne 2021 le maire de Bellentre à l'origine de la fusion soutient officiellement le collectif.

## Annexes

Tracts et courriers des élus de la majorité de La Plagne Tarentaise à l'attention des Bellentrais en réponse à la démarche de défusion du collectif des anciens élus de Bellentre et explications du collectif - par ordre chronologique.

Tout l'historique et la procédure en cours et à venir dans le document synthétique ci-dessous « Procédure défusion Bellentre »

## Procédure Défusion Bellentre

————— Calendrier 2020-23 —————

### 1/Historique

Octobre 2015	Octobre 2015 : vote de la charte de fonctionnement de La commune Nouvelle La Plagne Tarentaise
Janvier 2016	Janvier 2016 : Mise en place du conseil municipal de la commune nouvelle
Mars 2020	Elections municipales à La Plagne Tarentaise JLB élu, sauf à Bellentre où il est en minorité
Avril 2020	<b>Création du « Collectif des anciens élus de Bellentre »</b>

### 2/Procédure effectuée

Juillet 2020	Première Pétition pour défusion
Août 2021	Rétération de la demande + signature deuxième pétition  <i>Nb : signatures validées par courrier de la préfecture de La Savoie au collectif en Février 2023</i>
Janvier 2023	<b>Création de l'association « Retrouvons Bellentre »</b>
Juillet 2023	Arrêtés de Monsieur Le Préfet de la Savoie : Election commission + Enquête Publique

### 3/ Septembre Octobre 2023

11-14 Septembre 2023	Dépôt des listes à la sous -Préfecture d'Albertville en vue de l'élection d'une commission qui donnera son avis/ « modification des limites territoriales » autrement dit « défusion »
1 <sup>er</sup> octobre 2023	Premier tour élections de la commission <u>chargée de donner son avis / défusion</u>
08 octobre 2023	Second tour des élections de la commission
02-18 Octobre 2023	<b>ENQUETE PUBLIQUE</b>

### 4/Après le 18 Octobre 2023

RAPPORT Enquêteur + <u>avis</u> (un mois après la fin de l'enquête publique)
<b>Avis</b> conseil municipal de LA PLAGNE TARENNAISE
<b>Avis</b> du conseil Départemental de La Savoie
<b>Décision finale de Monsieur Le Préfet de La Savoie</b>

Nb : JLB : Jean Luc Boch

**La commission devra remettre son rapport et donner son avis consultatif à Monsieur Le Préfet le 17 novembre 2023.**

**La décision finale revient à Monsieur Le Préfet.**

## Contexte précédant l'élection de la commission consultative et l'enquête publique

### Le communiqué de Michel Girod en date du 22 août 2023 résume la situation :

*« Après 3 années de démarches (juillet 2020-juillet 2023), le Préfet de Savoie Monsieur François RAVIER a informé par arrêté du 12 juillet 2023 que les électeurs et les propriétaires de biens fonciers de Bellentre sont convoqués pour procéder à l'élection des 15 membres de la commission consultative sur le projet des modifications des limites territoriales de la commune de LA PLAGNE TARENTOISE (autrement dit la défusion). Ces élections seront suivies d'une enquête publique. Nous allons enfin connaître l'avis des bellentrais sur cette situation existant depuis 2015. L'avis des bellentrais ne sera donc pas fondé sur des perspectives et des engagements mais sur du vécu. Nous, le collectif de anciens de Bellentre, avons le sentiment que dans l'esprit de Monsieur le Maire de LA PLAGNE TARENTOISE la fusion s'apparente à une annexion pure et simple.*

*Il en résulte :*

- 1 terrain de rugby à Plagne Village qui a coûté 650 000 euros.
- 1 augmentation de la taxe foncière de 10%.
- 1 augmentation de l'eau et assainissement de 29% sous le prétexte d'harmoniser les tarifs.
- La fermeture d'une classe de primaire au chef-lieu de Bellentre (transfert de 9 enfants à Macôt pour leur éviter la fermeture d'une classe !)
- Un maire délégué résident secondaire (les qualités intrinsèques de cette personne ne sont pas remises en cause mais il ne connaît pas les bellentrais et la spécificité de ce territoire qui comporte : 1 chef-lieu 8 hameaux et 2 stations.
- Un manque d'entretien généralisé : par exemple : l'état déplorable de la route des Bauches ou les trous en formation jouxtent les trous déjà formés ou encore la place des commerces et celle des Carreaux aux Coches.

*A noter que les bâtiments de l'épicerie-bar et de la bibliothèque ont été financés par l'excédent brut d'exploitation de 3 millions d'euros de l'ancienne commune de Bellentre ainsi les travaux d'assainissement de Gothard par un excédent brut d'exploitation sur le budget de l'eau de 1 Million d'euros.*

*A ce stade d'avancement de la défusion le collectif d'anciens élus a décidé de s'associer à la génération montante pour les événements à venir.*

*Nous invitons les électeurs : à venir voter pour élire la commission « Retrouvons Bellentre » en se rendant les 1er et 8 Octobre 2023 au bureau de vote. Nous invitons la population : à participer à l'enquête publique qui se déroulera notamment le lundi 9 Octobre de 14h à 17h à la mairie de Bellentre pour présenter ses doléances au commissaire enquêteur Madame BOURCET.*

### La défusion, une constante inébranlable et une régularité exemplaire de la population Bellentraise :

**Mars 2020 :** Lors du vote aux élections municipales, un nombre important de bulletins blancs sort des urnes : **6,58% à Bellentre**, 5,89% à la Côte d'Aime et seulement 2,48% à Macôt. **C'est un premier message des communes déléguées provenant des électeurs.**

**Juillet 2020** première pétition avec **40 % des électeurs**.

**2021** deuxième pétition avec **plus de 40% des électeurs**.

**Octobre 2023** Election de la commission chargée de donner son avis à Monsieur le Préfet avec **plus de 60% des électeurs inscrits** et une commission favorable à la défusion élue **en totalité au premier tour** dans un scrutin plurinominal (**70% des voix**).

**Octobre 2023** : très importante participation des habitants de Bellentre à l'enquête publique.

### **Incident lors de l'enquête publique**

Malheureusement la commission consultative élue a été contrainte d'informer Monsieur Le Préfet dès la deuxième permanence de Madame La Commissaire enquêtrice d'un regrettable incident :

*« Monsieur Le Préfet, Par la présente et « suite à plusieurs témoignages concordants nous nous permettons de venir vers vous pour signaler un incident. Jeudi 05 octobre, Madame la commissaire enquêtrice avait sa permanence dans la Mairie de Valezan. A l'arrivée de la population, avant 14h, il a été constaté des élus du conseil municipal à l'intérieur des locaux. Madame la commissaire a débuté la réception des témoignages à l'heure avec les élus. Ils ont obstrué le début de sa permanence jusqu'à 15h12 avec deux personnes (une après l'autre) pour 1h12. Il restait donc 1h48 de permanence (fin indiquée à 17h) pour des dizaines de personnes. Madame la commissaire a dû recevoir la population deux par deux et un groupe de quatre en 30 minutes alors que les élus ont bénéficié de 1h12 à deux !!! Elle a accepté de terminer plus tard mais a dû accélérer l'écoute des témoignages. Cet état de fait traduit une fragilité des élus, pour ne pas dire une panique, suite aux résultats des élections de la commission. Ceci prouvé par un courrier distribué (en pièce jointe) par le Maire délégué de Valezan présent lors des faits. Par conséquent et dans l'intérêt de la quiétude nécessaire pour Madame la commissaire et les résultats souhaités justes de l'enquête, nous vous demandons d'intervenir auprès de la Mairie et de ses élus. Nous ajoutons que l'ambiance est délétère, cet irrespect est mal perçu et pourrait aboutir, si des pétitionnaires sont impulsifs, à des dérapages physiques. A cela nous ajoutons qu'un élu a passé l'après-midi à contrôler l'arrivée des présents. Nous restons à votre disposition et souhaitons vous faire part de ces faits dont vous pourrez vérifier auprès de Madame La commissaire. Les présents ont mentionné, lors de la permanence, ce traitement inégalitaire imposé par les élus.*

*Veillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de notre profond respect.*

*Copie pour information : Monsieur le sous-Préfet »*

**De plus, il est important de préciser qu'à cet incident se sont ajoutés d'autres faits regrettables lors de l'élection de la commission (lors de l'organisation et avant le scrutin).**

**Enfin, la mairie de La Plagne Tarentaise n'a pas jugé utile de procéder à l'affichage de la réunion d'installation de la commission ni des réunions publiques qui ont suivi.**

**Annexes élection**

# SOMMAIRE

## PRELIMINAIRE

**LA CHARTE, document fondateur de la fusion : UN CONTRAT DE MARIAGE SANS VALEUR JURIDIQUE !**

## I/DEFAILLANCES DANS LA SITUATION ACTUELLE : BELLENTRE COMMUNE DELEGUEE DE LA PLAGNE TARENTOISE

- 1- Sécurité
  - a- Domaine skiable (disparition CMS et CIS)
  - b- Police du Maire (convoyeurs de fonds)
- 2- Salubrité
  - a- Zone de protection /captage d'eau non respecté
- 3- Entretien
  - a- Entretien espaces verts
  - b- Routes
  - c- Déneigement
- 4- Développement durable et environnement
  - a- Patinoire
  - b- Snow-Park

## II/CONJONTURE

- 1- Nos stations emplacement au cœur de Paradiski
- 2- Nos sommets
- 3- Patrimoine
- 4- SIGP
- 5- COVA
- 6- APTV
- 7- SIVU

## III/FORCES DE BELLENTRE SI DEFUSION

**Voilà ce qui existe aujourd'hui et ce que BELLENTRE fera demain....**

- 1- Réorganisation transversale des services et non pyramidale
- 2- Bâtiment Mairie de Bellentre
- 3- Réouverture des services à la population
- 4- Ecoles

## IV/ENJEUX : AVENIR DE BELLENTRE SI DEFUSION

- 1- Habitat à l'année et saisonnier
- 2- Lits froids
- 3- Pastoralisme et environnement
- 4- Finances (et rapport cour des comptes /communes fusionnées)
  - a. Retour sur pourquoi la fusion
  - b. Focus sur la trésorerie Bellentre avant fusion
  - c. Reconstitution du budget après fusion

## CONCLUSION

## AVIS DE LA COMMISSION

## PRELIMINAIRE

**LA CHARTE, document fondateur de la fusion : UN CONTRAT DE MARIAGE SANS VALEUR JURIDIQUE !**

**Le constat est sans appel : cette charte est bafouée !**

*Annexe Charte*

La charte est un document indispensable lors de la création d'une commune nouvelle.

Celle de La Plagne Tarentaise date d'octobre 2015 (enregistrée par les services de La Préfecture de Savoie le 15 octobre 2015). Elle a fait l'objet d'un vote d'approbation dans chaque commune déléguée. Cette charte a donc été approuvée, délibérée et transmise à la préfecture, mais elle n'est pas respectée :

### **Article 3-1 :**

Fonction de Maire de la commune nouvelle et de maire délégué : dans la charte, il est clairement indiqué que ce sera incompatible après 2020.

La loi de 2019 l'autorise. Mais nous constatons que chez nos voisins, il existe autant de maires délégués que de communes déléguées en plus du maire de la commune nouvelle. Notre situation pose le crucial problème d'équité entre les communes déléguées.

### **Article 3-2 :**

Le Maire et son Premier adjoint sont en principe « non issus de la même commune ». Pourtant, depuis 2020, Madame La première adjointe ancienne élue de Macôt est bien inscrite sur les listes électorales de cette commune, la même que celle de Monsieur Le Maire...

### **Article 3-3 :**

Aucune commission n'a été instituée dans les communes déléguées après 2020. Donc pas de travail commun dans les communes déléguées, ce qui aboutit à des investissements non souhaités par la population ou des ventes de patrimoines non concertées.

### **Article 8-2**

Chaque commune déléguée devait conserver son secrétariat de mairie et son accueil : Que dire des 3 heures 30 d'ouverture hebdomadaire à Bellentre (le lundi de 13h30 à 17h00). Au moment où nous rédigeons ce rapport, nous apprenons que les bureaux occupés par les agents de Bellentre seront déménagés le 15 novembre 2023 afin que les agents occupent les locaux flamboyants neufs à Macôt.

### **QUID DU BATIMENT DE LA MAIRIE DE BELLENTRE ?**

### **Article 8-3-1 :**

**De nouveau** il est spécifié l'incompatibilité des fonctions de Maire de la commune nouvelle et de maire délégué : incompatibles après 2020. **C'était donc très important pour le préciser deux fois !** Outre le problème d'équité entre les communes déléguées cité plus haut, il faut souligner le déséquilibre qui peut subvenir dans la gestion des communes déléguées quand le maire de la commune nouvelle est à la fois juge et partie.

**Article 9 :**

Moyens financiers des communes déléguées :

Absence de dotation de gestion locale et de dotation d'animation locale qui étaient prévues comme des « dépenses obligatoires pour la commune » !

**Article 10 :**

Identification des équipements de proximité : sauf erreur de notre part, nous n'avons pas retrouvé les délibérations concordantes des communes déléguées et de la commune nouvelle prévues à cet article.

**Article 13 :**

Les dotations prévues qui devraient être arrêtées chaque année sont inexistantes.

Nous ne pouvons que constater l'absence de dotations de gestion locale et d'animation.

Cela est d'autant plus dommageable que ces dotations devaient tenir compte des apports financiers des budgets des communes originaires (2.5 millions d'euros sur le budget général de Bellentre...)

**Article 14 :**

Harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement : cette harmonisation s'est traduite par une augmentation sans précédent pour Bellentre (+ 29%)

**PAGE 12 :**

Absence de vice -présidence à la COVA pour BELLENTRE : une seule conseillère bellentraine siège et elle est issue de la minorité municipale de La Plagne Tarentaise.

Cela pose question quant à la représentativité de Bellentre au sein de cette structure inter-communale. Pour mémoire, avant fusion, Bellentre était la troisième commune la plus importante de la COVA (après Aime et Macôt)

Enfin, les communes déléguées devaient être consultées pour des affaires susceptibles d'avoir un impact sur leur territoire...

En l'absence de conseil communal, cela n'est pas non plus respecté ! Et la vente du patrimoine bellentrain a commencé (maison forestière par exemple)

*Pour mémoire : Article 3-3 :\_Aucune commission n'a été instituée dans les communes déléguées après 2020.*

**En conclusion :**

**Domage que cette charte n'ait pas de valeur juridique et qu'elle ne s'oppose qu'aux personnes pourvues de moralité. Les élus en place ne sont manifestement pas encombrés par une conscience morale chatouilleuse ... avec comme conséquence la demande de défusion des habitants de Bellentre.**

# I/DEFAILLANCES DANS LA SITUATION ACTUELLE : BELLENTRE COMMUNE DELEGUEE DE LA PLAGNE TARENTEAISE

## 1- Sécurité

### a- Domaine skiable : disparition de la commission municipale de sécurité

Avant chaque saison hivernale une note préfectorale informe toutes les communes supports de station. Cette note explicite demande aux Maires de veiller à la réactualisation des membres de la commission de sécurité et donc à sa tenue.

Le Maire étant responsable de la sécurité sur son territoire, il se doit de veiller à son organisation.

Malheureusement la commission de sécurité du domaine skiable de Bellentre n'existe plus. Nous avons discuté avec les professionnels du domaine skiable afin de nous assurer de cette disparition, elle est malheureusement confirmée. Cette commission a été créée il y a plus de vingt ans et était composée d'acteurs du domaine skiable ainsi que de la gendarmerie, des pompiers et de la police. Des sachants non élus étaient intégrés dans cette commission. Le domaine skiable de Bellentre représente presque un quart de la totalité de La Plagne avec des spécificités. Macôt possède une commission de sécurité qui traite presque uniquement des routes, très peu, voir jamais du domaine skiable.

Cette commission a continué son existence de 2016 à 2020 avec des élus Bellentrais rompus à la vie publique et donc habitués à ces réunions indispensables et convaincus de son intérêt. Pourtant lors de la passation des dossiers, confinement oblige (mars et avril 2020), tous les documents et notamment ceux de la commission de sécurité ainsi que le registre correspondant ont été communiqués aux nouveaux élus. Cette commission était consultée pour tout nouveau projet et événements particuliers (manque de neige ou grosse chute de neige).

**Des aménagements ont eu lieu l'hiver dernier, si cette commission avait été organisée, ils n'auraient pu être installés comme cela a été le cas. Nous allons revenir sur ce point.**

**Extrait de la note préfectorale d'Octobre 2019 :**

#### 1 LES COMMISSIONS MUNICIPALES DE SECURITE

Je vous saurais gré de veiller à la réactualisation de la composition de la commission municipale de sécurité pour y adjoindre, si nécessaire, de nouveaux membres qui, du fait de leurs compétences particulières, pourront être à même de vous apporter une expertise technique au titre des mesures de police qui vous incombent.

**Annexe 1.a-1 note préfectorale 30/10/2019**

**Annexe 1.a-2 compte rendu Commission municipale de sécurité du 27/11/2017**

## **Annexe 1.a-3 Tableau Commission municipale de sécurité nombre blessés par commune du 27/11/2017**

### **b- Domaine skiable : commission intercommunale de sécurité**

Un ancien élu a été intégré dans cette commission qui s'est tenue en automne 2020, depuis plus aucune nouvelle ! Cette commission existe depuis plus de dix ans sur La Plagne, elle était organisée via le syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP). Après échange avec les sachants non élus et membres de cette commission, il semblerait qu'aucune invitation n'ait été reçue. Cela correspond une fois de plus à une volonté délibérée de concentrer les pouvoirs et l'absence totale de partage des informations avec les habitants dotés de connaissances spécifiques. Il suffit pour ce faire d'analyser les membres de cette commission, si elle existe encore, vous pourrez constater l'absence d'experts bénévoles. Ces derniers n'ayant pas d'intérêts financiers ou commerciaux sont des personnes clefs dans cette commission.

### **ANNEXE N° 1.b compte rendu CIS de novembre 2017**

### **c- Domaine skiable : Implantation du SNOW PARK HIVER 2022/2023**

Lors de l'hiver dernier, le délégataire du domaine skiable, la société d'aménagement de La Plagne (SAP) a implanté, avec accord des élus, un SNOWPARK sur le haut du domaine de Montchavin-Les Coches, secteur du DOS ROND. Cet espace dédié plutôt à la clientèle jeune est justifié car il existait à La Plagne mais dans un secteur trop confidentiel. Sur le fond c'est une solution qui convient à la clientèle et à l'activité commerciale. Mais quand on analyse en profondeur le lieu de l'installation et son organisation, ce projet n'aurait jamais dû et pu être installé sur une piste majeure. Le secteur de Montchavin-Les Coches voit le trafic du Vanoise Express, liaison La Plagne-Les Arcs, seule liaison qui permet le domaine skiable PARADISKI. Il y a donc une densité de skieurs très importante (300 000 à 400 000 passages par saison).

#### **TROIS FLUX SONT À DISTINGUER**

Ce secteur de Montchavin-Les Coches possède deux pistes pour le trafic des skieurs venant de La Plagne et allant aux Arcs (1) additionné à la rotation des skieurs de La Plagne venant sur le secteur du DOS ROND (2). A cela il faut ajouter les skieurs de Montchavin-Les Coches qui skient en rotation sur le télésiège de Leschaux et le Télésiège du DOS ROND (3).

**Le nombre de passages de skieurs sur ce secteur doit avoisiner le million de passages** (seul le Vanoise Express accueille 300 000 à 400 000 passages hivernaux). L'installation du SNOW PARK a enlevé la piste la plus large et laissé une seule piste de retour : L'enlèvement de la piste principale pour des ouvrages du SNOW PARK est un fiasco. En effet ces bosses monstrueuses (certaines représentaient 25m de long par 6-8 m

de haut) n'ont jamais servi. Trop techniques et dangereuses, un espace important est resté en friche tout l'hiver, **LE SEUL DETAIL EST QUE CET ESPACE ETAIT LA PISTE PRINCIPALE DE RETOUR.**

Devant la grogne des écoles de ski, totalement pénalisées, en plein hiver des changements ont été opérés. Cet état d'urgence traduit un manque total d'anticipation et l'absence de consultation de la commission Bellentraine de sécurité du domaine skiable. Si ce projet avait été anticipé et des **consultations avaient eu lieu, jamais le SNOW PARK aurait obstrué un tel périmètre. La seule piste de retour (Partie haute Mont Blanc) est orientée au vent, en dévers avec un mur final totalement inadapté aux skieurs habitués aux pistes vertes et bleues.**

**Le flux des skieurs en provenance du SNOWPARK est venu couper en deux le flux des skieurs provenant de la piste Mont Blanc qui souhaitaient aller au télésiège du DOS ROND et télésiège de Leschaux.** Les skieurs du SNOWPARK sont en général des jeunes skieurs intrépides qui préfèrent la ligne droite aux virages, cet état de fait a créé des situations dangereuses répétées.

La SAP, en plein hiver, a été contrainte de créer une piste absente du plan des pistes, une bretelle sous le SNOWPARK pour ramener les skieurs les plus faibles techniquement dans la piste initiale. Ce changement absent du plan des pistes et peu signalé a amélioré la situation mais n'a pas modifié les flux principaux des skieurs. **Pourquoi ces projets ne sont pas concertés en amont avec les commissions compétentes qui n'ont aucun coût financier ? La SAP rétorque une anticipation avec les écoles de ski, après discussion avec les moniteurs, il semblerait qu'une fronde ait eu lieu pour s'opposer à l'enlèvement d'une si grosse partie de la piste principale. Cet aménagement est possible avec des concertations plus ouvertes, une prise de conscience que de telles modifications peuvent avoir des conséquences lourdes sur les flux.** Pour des raisons sécuritaires, d'accueil de clientèle, de lisibilité pour les skieurs vacanciers, ce secteur doit conserver deux pistes de retour et accueillir ce SNOWPARK entre les deux.

**Force est de constater que la fusion des communes avec plus de services, plus de moyens, n'a pas poussé les élus à avoir la vista utile dans ce projet.**

**Si la compétence du domaine skiable appartient au SIGP, les élus sont les mêmes à la direction municipale et au SIGP. Encore une fois, sur ce point, suite à la fusion, c'est un recul notoire qui est constaté.**

### **Annexe 1.c Snow Park corridor biologique et sécurité**

#### **d- 1) Police du Maire : convoyeurs de fonds**

L'agence postale de la station était située dans le village de Montchavin, rue principale, avec les moyens, pour les convoyeurs de fonds de stationner devant le local. Afin de créer un espace commercial supplémentaire, le conseil municipal actuel a décidé d'installer le bureau de Poste dans les locaux de l'office du tourisme. Ce projet avait été annulé dans le mandat précédent par l'absence de stationnement des convoyeurs de fonds devant ce bâtiment et d'issue de secours au niveau voirie (cul de sac).

EXTRAIT DE LA REGLEMENTATION

***Les transports de fonds : Les règles applicables aux donneurs d'ordre.***

***Les emplacements de stationnement et de circulation***

*Afin de limiter au maximum la durée des transferts de fonds entre un véhicule et le local de dépôt des fonds, le stationnement au droit de celui-ci et l'accès des véhicules de transfert de fonds doivent leur être réservés.*

**Au mépris des règles de bon sens, le projet a été finalisé.**

**Les annexes précisent les détails sécuritaires en la matière.**

### **Annexe 1. d-1 Plan du village et photo**

#### **d- 2)Police du Maire : Occupation du domaine public**

Le centre de vacances (600 lits touristiques) VVF a organisé une forme de séminaire dédié à des étudiants en médecine fin Mars 2023 en plein cœur du village de Montchavin. La gestion de l'hébergement est sous la responsabilité de l'hébergeur. Mais la présence de cette clientèle a inquiété les acteurs économiques. Par conséquent l'office du tourisme les a informés par un e-mail daté du 24/03/2023.

#### ***Extrait de l'e-mail envoyé par l'office du tourisme et destiné aux commerces***

*« Séjour groupe station Nous avons eu à l'office plusieurs retours de socio pros inquiets des désordres éventuels qui peuvent être causés par des groupes en séjour sur la station. Nous vous rappelons qu'un travail de sensibilisation est fait en amont auprès de ces groupes par la police municipale, qui a également une présence renforcée sur site lors des séjours en question. En cas de désordre constaté durant les heures de soirée et de nuit, il convient de contacter directement la gendarmerie, qui est en charge du suivi et des interventions éventuelles la nuit. »*

#### **La Mairie était donc prévenue puisque la police municipale possédait l'information.**

Un parc complet a été réalisé les jours précédents l'arrivée des séminaristes. En plus d'une fermeture de l'espace du centre de vacances, le domaine public, la voirie en direction du Replat (un centre de vacances et une résidence de tourisme situés en amont) a été obstruée par une tente d'une dimension importante. Le service du séminaire informait les habitants, acteurs économiques et vacanciers surpris de cet événement qu'un arrêté préfectoral avait été pris.

Mais aucun arrêté n'était affiché, plusieurs accidents ont failli avoir lieu car la voirie a été entravée, aucun feu présent qui obligeait les véhicules à avancer et parfois à se retrouver face à un autre véhicule dans une largeur ne permettant pas le croisement. Pire, les engins de secours n'avaient pas d'accès. Pour précision, il n'y a jamais eu d'arrêté préfectoral mais un arrêté du Maire pris en date du 27/03/2023, soit deux jours après le début des festivités et quatre jours après les installations de fermeture. A noter que le permis de construire du complexe aquatique (situé derrière le centre de vacances en question) a été obtenu avec l'obligation de réaliser une voirie conforme au passage des véhicules de pompiers (ambulance et fourgon incendie, VSAV et FPT).

De par ce fait, des habitants se sont dirigés vers l'ancien Maire, ils ont diligenté un huissier, le rapport est joint à la présente.

En résumé :

- Absence d'affichage de l'arrêté municipal ;
- Obstruction de la voie pompier avec barrières et plots béton donnant l'accès au complexe aquatique ESPACE PARADISIO mais aussi l'aval des bâtiments BASTION 1, BASTION 2, Le Pommeret, le télésiège de Montchavin, l'Ecole de Ski Français et l'école primaire (environ 500 lits touristiques au minimum) ;
- Etroitesse de la voirie principale au droit de la tente qui empêchait le passage de la grande échelle ;
- **Présence du Maire délégué tous les jours sur le terrain, il a donc constaté les faits et pourtant il n'a rien fait changer ;**
- Présence d'un agent de police municipale (ASVP) lors du constat d'huissier (cf ci-dessous)

Avant la fusion, jamais une telle organisation n'aurait eu lieu sans coordination. Une réflexion générale quant à la fermeture du centre aurait été limitée aux bâtiments.

**Annexe 1.d-2 a Constat d'huissier**

**Annexe 1.d-2 b photo aérienne**

**Annexe 1.d-2 c arrêté du maire**

**Annexe 1.d-2 d extrait Réglementation accès**

#### **e- FILET PARE PIERRES EN AMONT DE LA ROUTE DES BAUCHES**

Un filet de protection a été implanté pour protéger la route de la vallée des Bauges qui sert aussi de piste de retour de ski l'hiver de la vallée des Bauges à Montchavin-Les Coches mais aussi de chemin piétonnier. La cause : Un talus avec de la pierre délitée a été emballé dans un filet pare-pierres afin de protéger la route et le chemin l'été ainsi que la piste l'hiver. Ce filet n'est pas entretenu et vraisemblablement non vérifié, il est plein à craquer de pierres délitées et non vidé en suspension en amont de la route, de la piste et du chemin.

**Annexe 1.e-1 sécurité filet pare pierres**

#### **f- Sécurisation du ruisseau des Bâches**

Des seuils de réduction de pression du ruisseau se sont effondrés entre 2015 et 2016.

Ces seuils d'une importance capitale permettent de réduire la pression en amont de la route départementale qui est située entre Montchavin et Les Coches. La commune

a effectué des études en 2017 et 2018 auprès du RTM, organisme spécialisé dans les risques naturels. Une étude phase 1 a été finalisée en 2020.

Depuis 2020 le dossier est bloqué, la dernière réunion a eu lieu dans le cadre de la compétence GEMAPI auprès de l'APTV.

**Et pourtant le bureau indique dans son rapport daté du 21/06/2023 :**

- **HYDRETTUES** précise que la déstabilisation des seuils dans le ruisseau des bâches présente un risque vis à vis de la route départementale. Cette mesure est urgente car un déchaussement du dernier seuil peut produire une coulée torrentielle importante au vu des matériaux entraînés.

**Rien n'a été fait depuis 2020, le dossier est au calme plat.** A noter que cette route a déjà, à l'époque, été détruite. Si cela se reproduit, c'est la station des Coches (6600lits touristiques) qui serait coupée d'accès. Ce dossier est prioritaire. En attendant les réparations définitives et coûteuses, il serait sécuritaire d'évacuer les débris d'un seuil et en réaliser un seuil provisoire en réalisant des travaux définitifs. Car depuis la première étude indispensable, la deuxième a pris trois ans.

**La commune nouvelle a démontré son incapacité sur ce sujet ; son inefficacité d'exécution et la prise en main sérieuse de ce problème classé comme urgent par le bureau d'étude. Malgré des services dotés de connaissances et un nombre important d'agents, que se passe-t-il ?**

### **Annexe 1.f-1 sécurisation du ruisseau des bâches**

## **2- Salubrité**

### **a. Zone de protection /captage d'eau non respecté**

Rappel : Les périmètres de protection de captages et sources. Les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable destinée à la consommation humaine, et ceux des sources d'eaux minérales naturelles, visent à assurer la protection de la qualité des eaux et de la santé humaine.

Alertés par des habitants nous avons obtenu des photos des périmètres de protection de l'eau potable.

1) La forage du plan de l'arc, vallée des Bauches, était auparavant fermé avec des filets hauts et fixés au sol par des bases solides empêchant l'intrusion animale et humaine. En août 2023, vous constaterez un simple filet de berger de moins d'un mètre avec des piquets souples. **Cette fermeture n'est pas légale et n'empêche en rien le passage de certains animaux.**

Sur les clichés en annexe, vous pourrez voir les bases métalliques prêtes à recevoir les piquets appropriés. Cette fermeture devant être enlevée en période hivernale, zone avalancheuse. **Avant fusion ce périmètre était clôturé dans les règles de l'art.**

2) Le réservoir principal de la commune déléguée de Bellentre est situé au lieu-dit LE CHANTON.

Suite à la constatation que la coupole du réservoir était infiltrée par les eaux de pluie et

de l'urine animale (après les années 2010), des travaux ont été exécutés pour refaire l'étanchéité totale de la coupole. D'autre part un périmètre mobile a été réalisé en été et un panneau préventif l'hiver pour éviter l'effondrement de la coupole sous le poids des dameuses. **Il n'y a plus aucune protection, même simpliste.**

3) Lieu-dit BARBOTTAZ Aucun fauchage. **Encore une fois, sur ce thème important, la fusion n'a pas du tout apporté du meilleur**, c'est même l'inverse qui s'est réalisé. L'éclatement des sites, l'ampleur communale et la multiplicité des secteurs complexifient la tâche pour le service dédié, les agents et les élus. L'historique ne suit pas dans les services car il y a une rotation très importante dans les services.

### **Annexe 2.a-1 sécurité eau potable**

#### **b- Veille de Maladie**

Bellentre comme d'autres communes françaises ont malheureusement constaté des décès suite à la maladie de la sclérose latérale amyotrophique. D'un point de vue statistique, cette maladie incurable, compte un cas pour 100 000 habitants.

Cependant la commune de Bellentre a constaté plus de dix cas en dix années. Des malades ont aussi été dénombrés dans les communes voisines.

Des études poussées ont eu lieu en partenariat avec la commune de Bellentre, le CHU de Grenoble et l'ARS suite à l'alerte du médecin de la station. La commune a investi dans des recherches sur l'eau et a dépêché des habitants afin qu'ils témoignent auprès des chercheurs pour diagnostiquer les habitudes des habitants et trouver la source. De manière extraordinaire, la recherche, sans relâche, grâce à des chercheurs zélés, a trouvé la cause de cette maladie grâce à un neurologue américain considéré comme une sommité. La commune n'a aucune responsabilité dans cette maladie.

**Toutefois en termes de communication, il eut été habile et pédagogique de demander l'aide des chercheurs de Grenoble et de l'ARS afin d'effectuer un rassemblement public.** Les experts auraient pu expliquer les causes et prévenir pour l'avenir. A noter que la commune de Bellentre avait déjà organisé plusieurs réunions publiques avec l'ARS et le CHU de Grenoble. Les habitants ont dû se contenter d'un message sur l'application informative municipale ILLIWAP. Bien peu face à l'ampleur et à l'angoisse de certaines familles touchées. L'humain a clairement été délaissé dans cette affaire et considéré comme un dossier administratif basique, pourtant il y a eu dix morts localement.

### **Annexe 2.b-1 veille maladie**

### 3- Entretien

- a- Entretien espaces verts
- b- Routes
- c- Déneigement

Ces trois thèmes seront traités ensemble. Quel que soit le mandat, ces sujets ne trouvent jamais une solution parfaite. Toutefois nous assistons à un constat édifiant. **Avant la fusion, dotée d'un budget plus limité et moins de moyens humains, la commune répondait de manière plus efficace à ces problématiques. Nous assistons à un net effondrement du service public dans ces trois domaines.** Cette absence d'efficacité est rejetée par les élus en place, pour eux, ce n'est pas un motif suffisant mais cela exacerbe les habitants et les copropriétaires de la station. De nombreux témoignages font état de constats répétés, diffusés en Mairie mais aucune solution apportée et ce pour certains cas, depuis plusieurs années. Cet état de fait amène à une défiance majeure entre les habitants et la municipalité, pour ne pas dire « un climat électrique ».

Pour le service technique, certains agents sont identiques comparés à avant fusion, malgré de nombreux départs constatés. L'analyse sans plus de connaissance nous amène à émettre une hypothèse organisationnelle. Quand les habitants discutent avec les agents techniques, **il ressort très souvent un manque d'organisation et un territoire trop important à couvrir. En effet d'un point à un autre de la commune, en été la route est confortable, le trajet peut prendre plus de 50 minutes (de Plagne Centre aux Coches), c'est exactement le même temps de transport des Coches à Albertville.** Voici six exemples qui donnent le ton de l'ensemble communal, les détails sont annexés.



Station de ski, Les Coches,  
centre  
Situation hiver 2022/2023



Station de ski Montchavin  
Plein centre village



Route de la vallée des plein  
Bauches été 2023  
8-10cm d'écart de bitume  
Secteur dangereux



Déneigement village du Crey



Terrain sports Bonconseil



Infiltration eau depuis des mois  
Montorlin (Biens du revers)

### Annexe 3.1 Entretien - déneigement voiries

## 4- Développement durable et environnement

### a- La patinoire

Cette infrastructure importante qui apportait une valeur ajoutée a été fermée. Ré-ouverte à partir de 2020 pour des raisons politiques, son fonctionnement interroge sur le plan financier mais aussi juridique. Voir l'annexe avec les supports photos.

### Annexe 4.1 -a La Patinoire

### b- Snow-Park

L'implantation à la limite d'un corridor biologique ne semble pas avoir été vue. **Qui pilote chez les décideurs ? Qui contrôle ?**

**RAPPEL Annexe 1.c Snow Park corridor biologique et sécurité**

## II) CONJONCTURE

### 1- Nos stations emplacement au cœur de Paradiski

La commune historique de Bellentre possède au sein même de son territoire, deux stations que sont Montchavin et Les Coches. Elles se situent au cœur du grand domaine skiable de Paradiski (*La Plagne-Les Arcs*).

#### Annexe II 1.1

#### Annexe II 1.2

En effet, cela est dû par la réalisation en 2003, du Téléphérique le « Vanoise Express », qui est quant à lui, articulé de la manière suivante.

Il se compose de deux gares d'embarquements :

La première (G1) se situe au cœur même de la station de Plan-Peisey. La seconde gare (G2) est quant à elle, située intégralement sur le territoire de Bellentre (*sur le secteur dit, du « Chanton »*).

Ce téléporté hors du commun du fait de sa conception (*cabines à deux niveaux chacune d'une capacité de 187 places*) et du fait de sa réalisation (*ce téléphérique traverse la vallée du Ponturin sans pylone intermédiaire et pratiquement à plat. La cabine est à 380 mètres du sol au point le plus haut*).

Il s'agit bel et bien là, de l'unique liaison entre les deux grandes entités historiques, à savoir Les Arcs et La Plagne. Tout cela a donné naissance au domaine skiable relié: Paradiski.

**À la suite de cela, le constat que nous pouvons avancer, c'est que cette réalisation garantie depuis 20 ans maintenant, un enneigement constant et durable, et qui est jugé par l'exploitant, comme prioritaire. Et ce, quel que soit les taux et cumuls d'enneigements. Qu'ils soient naturels ou artificiels.**

Pour rappel, Paradiski est l'un des plus grands domaines skiabiles relié au monde. Pour toutes ces raisons évidentes, l'exploitant du domaine skiable (*S.A.P*) ne peut pas se permettre de négliger cet axe stratégique ainsi que toute la zone qui l'entoure. À savoir précisément, les pistes et remontées mécaniques du domaine skiable de Montchavin-Les Coches. Car de fait, ces dernières permettent, la continuité de la liaison vers les stations et domaines de La Plagne altitude.

Il en va de la crédibilité de l'exploitant, car celui-ci en fait son principal enjeu et atout en termes de communication, promotion et de vente de forfaits.

***Le domaine Paradiski s'articule de la manière suivante : La Plagne : 73 remontées mécaniques et 225 kms de pistes dont 70 % sont au-dessus de 2000 mètres d'altitude.***

***Montchavin-les-Coches : 16 remontées mécaniques et une cinquantaine de kilomètres de pistes.***

#### Annexe II 1.3

Au sujet de l'enneigement artificiel, en 1990 déjà, la commune historique de Bellentre alors dirigée par M. Michel GIROD (*de 1986 à 2008*), fut précurseur sur les installations d'enneigement artificiels (*canons à neige*). En effet, ils furent à l'époque intégralement payés et financés par la commune, et ce dans l'unique objectif, celui de pérenniser l'enneigement et par conséquent l'avenir de ses deux stations. Qui pour rappel, sont tous deux situés sous la barre des 1 500 mètres d'altitude. C'était une première à l'époque sur le domaine skiable de La Grande-Plagne. Alors qu'en parallèle à tout cela, l'exploitant historique du domaine skiable et ses dirigeants de l'époque, ne croyaient pas en ce projet et par conséquent n'ont pas souhaité financer ce programme. C'était également un programme ambitieux et visionnaire à une époque où les sujets de réchauffements climatiques et de déficit d'enneigement n'étaient pas mis au-devant comme c'est réellement le cas aujourd'hui.

## **2- Nos sommets**

La commune historique de Bellentre, possède au sein de son territoire, les plus grands et les plus hauts sommets emblématiques du domaine skiable de La Grande Plagne, à savoir, le Glacier de Bellecôte, la Chiaupe et une partie de la Roche de Mio. Ce qui lui confère des atouts majeurs, en tous points de vue.

Tout d'abord, que ce soit en termes de recettes, ce qui garantiraient des financements pérennes pour Bellentre. Mais également concernant les retombées des baux commerciaux, par le biais des loyers des nombreux restaurants d'altitude, situés sur les secteurs concernés et sus nommés.

**Enfin, par le nombre de remontées mécaniques et pistes qui, étant donné leurs implantations sur ces secteurs en question, apporte là aussi, des redevances provenant du gestionnaire historique du domaine skiable (S.A.P) Et donc de facto, des recettes supplémentaires dans les finances communales.**

## **3- Patrimoine de la commune historique de Bellentre**

**Notre commune historique est dotée d'un patrimoine riche, varié et fourni.**

Notamment avec un patrimoine historique, du fait de son église (*Saint André*) qui est de style Baroque tardif (*XIX<sup>ème</sup> siècle*), mais également de ses 9 chapelles implantées dans quasiment tous les hameaux du territoire. Elles sont quant à elles, toutes de style et d'architecture Baroque. Datant pour la plupart d'entre-elles entre le XVII<sup>ème</sup> et du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Il est à noter, qu'en parallèle à tout cela, Bellentre possède également un patrimoine immobilier et différents équipements municipaux importants (*près d'une trentaine de biens immobiliers, et tout genre confondu : Centre aquatique, Garderies, Cinéma, Offices de Tourisme, Salles polyvalentes, Camping, Ecoles, Divers logements, Cabinet médical, Epicerie, Bibliothèque...*).

**Ce dernier, est malheureusement à ce jour menacé, avec notamment la mise en vente par la mairie de La Plagne-Tarentaise, de la maison forestière :**

## VENTE MAISON FORESTIÈRE BELLENTRE

02/07/2023

#foncier



La commune de La Plagne Tarentaise vend une habitation située sur la commune déléguée de Belleentre sur un tènement foncier d'une superficie totale de 1056 m<sup>2</sup> comprenant une parcelle section n° 038 B 716a et n° 038 B 717g et 717h (ancienne maison forestière).

Il s'agit d'une maison individuelle d'une surface habitable d'environ 88 m<sup>2</sup> comprenant :

Sous-sol : caves, chaufferie,

Rez-de-chaussée : entrée/dégagement, cuisine, séjour/salon avec accès balcon sud, 3 chambres dont deux avec balcon, une pièce aménagée dans l'ancien garage non isolé.

La maison est libre de toute occupation.

🏠 Prix : 290 000 euros.

Pour plus d'informations ou pour la visiter, merci de prendre contact avec le service logement de la commune

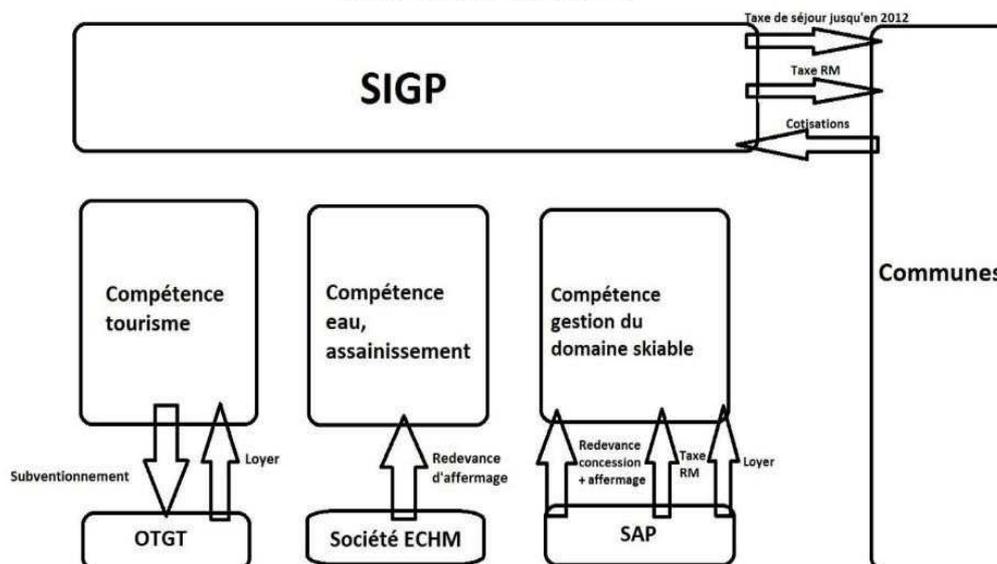


✉ logement@laplagnetarentaise.fr

☎ 04.79.09.45.60

#### 4- S.I.G.P

Schéma 13 : Relations financières entre le SIGP, ses concessionnaires et ses communes membres au 1<sup>er</sup> janvier 2017



**Le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (S.I.G.P) est un syndicat à vocation unique qui a été constitué en 1961 dans le but de créer, aménager et gérer la station de La Plagne (domaine skiable notamment).**

Il est représenté depuis 2016 par des élus des communes de La Plagne-Tarentaise, d'Aime-la-Plagne et de Champagny en Vanoise.

La répartition des délégués depuis 2020 (*post fusion*) est de 6 titulaires et 2 suppléants pour La Plagne-Tarentaise, 4 titulaires et 2 suppléants pour Aime-la-Plagne et enfin de 3 titulaires et 1 suppléant pour Champagny en Vanoise.

**Alors qu'auparavant, la répartition était d'une équité parfaite entre les communes.** À savoir 3 titulaires et 1 suppléant pour Macôt-la-Plagne, Bellentre, Aime et Champagny en Vanoise.

**Tacitement, l'usage veut qu'un(e) élu(e) représentant la commune historique de Macôt-la-Plagne en soit le ou la Président(e). Et la vice-présidence revenait quant à elle à un(e) élu(e) représentant Bellentre.**

Au titre des compétences obligatoires, les communes ont initialement transféré au S.I.G.P la compétence tourisme sur l'ensemble de leurs périmètres ; compétence transférée ensuite à l'Office de Tourisme de la Grande-Plagne (*O.T.G.P*) (*Pour information l'Office du Tourisme de La Grande-Plagne est une structure émanant du regroupement des offices des tourisme – Macôt-La-Plagne, les Offices de Tourisme de Champagny-en-Vanoise, Montchavin-Les Coches et Montalbert. Il a été constitué en 2015*).

Au titre des compétences optionnelles, le syndicat gère l'eau et l'assainissement pour les communes qui lui en font la demande ; actuellement c'est le cas pour toutes les stations

sauf Montchavin-Les Coches pour l'eau potable et l'assainissement ainsi que Macôt-la-Plagne, Aime, la Côte d'Aime et Champagny-en-Vanoise pour l'assainissement.

Le S.I.G.P est également spécialisé dans le secteur d'activité de l'administration publique des activités économiques du territoire de la Grande-Plagne pour les communes d'Aime-la-Plagne, Champagny-en-Vanoise et La Plagne-Tarentaise.

La principale charge du syndicat, consiste à reverser aux communes une partie des recettes liées à l'exploitation du domaine skiable.

**Ainsi, sur les 5,5% de redevance sur le chiffre d'affaires du domaine de la Plagne perçus par le S.I.G.P, 4 % sont reversés aux communes membres. Les reversements incluent également la totalité de la taxe sur les remontées mécaniques et, jusqu'en 2013, la totalité de la taxe de séjour.**

La deuxième charge du syndicat concerne les subventions à l'office de tourisme intercommunal et à d'autres associations.

Jusqu'en 2015, coexistaient un office de tourisme intercommunal (*O.T.G.P*), subventionné par le S.I.G.P, et 3 offices de tourisme associatifs subventionnés par les communes membres. Depuis cette même date, la structure de l'O.T.G.P, nouvellement créée est intégralement financée par le S.I.G.P.

Pour donner suite à cette présentation et du rôle majeur, central et non négligeable de ce syndicat intercommunal :

**Dans l'hypothèse d'une défusion de la commune de Bellentre, celle-ci retrouvera de fait, ses 3 sièges historiques sur les 12 que constituent ce même syndicat (*voir le document de la Sous-Préfecture d'Albertville, sur la représentation et répartitions des sièges de Bellentre défusionnée, au sein des différents organes inter-communaux*).**

**Elle sera donc en mesure de pouvoir défendre au mieux des projets qui seraient amenés à être réalisés au sein même de son territoire. Pour rappel, près de 25 % du domaine skiable de La Grande Plagne se trouve précisément sur la commune historique de Bellentre.**

Pour rappel, en terme de projets prévus sur le territoire de Bellentre et qui seraient de fait amenés à être présentés et débattus au sein du syndicat : le réaménagement des remontées mécaniques sur le secteur de Montchavin-Les Coches - projet discuté à de nombreuses reprises au S.I.G.P sous la précédente mandature (*2014-2020*) et l'actuelle (*2020-2026*)-

Ce projet en question, s'articulerait de la manière suivante :

Il reposerait sur une remontée (*de type télécabine*) dont la future gare de départ se situerait sur le front de neige de Montchavin (*en lieu et place du télésiège débrayable actuel*).

D'une gare intermédiaire située quant à elle sur les Coches, et pour une arrivée finale à une altitude de 2100 mètres, (*en lieu et place de la gare d'arrivée de l'actuel télésiège débrayable des « Pierres-Blanches », situé sur le secteur du même nom*).

Cet investissement lourd et nécessaire, permettrait d'aller de façon directe sur la partie supérieure du domaine skiable, et de part-ce-fait, à une altitude où la neige serait assurément de qualité et certaine en cas de manque lors des saisons hivernales.

Mais l'autre avantage de ce projet serait également celui de pouvoir faire redescendre en toute sécurité la clientèle sur les deux stations, situées en contrebas. Et ce, toujours en cas de faible enneigement.

Enfin, en parallèle à tout cela, ce futur appareil (*type télécabine*) permettrait également d'offrir à la commune et ses deux stations villages de nouvelles perspectives. Notamment en permettant de desservir et d'accéder à ce secteur d'altitude en question, lors des saisons estivales.

Et ainsi, permettre l'embarquement des piétons et cyclistes en toute sécurité tout en leur permettant la découverte d'un secteur et d'un site d'exception (*lacs de montagne, sentiers de randonnée très nombreux, découverte de la faune et de la flore sauvage...*).

Quel que soit le tracé de ce futur projet, il sera véritablement indispensable et un atout majeur pour pérenniser l'avenir des deux stations villages de Montchavin-les-Coches.

Tout cela dans un contexte incertain et fragile sur le plan climatique, et de fait, d'enneigement.

**Toutefois, force est de constater que le niveau de défiance depuis 2016, entre les habitants et la municipalité, (résultante directe de la fusion de Bellentre au sein de la commune nouvelle actuelle) est telle, que lors des premiers échanges avec les plus grands propriétaires fonciers (concernés par le tracé de ce projet), et par ailleurs majoritairement opposés à cette fusion en question se sont largement positionnés dans une relation conflictuelle avec les élus.**

Nous pouvons légitimement craindre que ce projet d'aménagement serait retardé de part ce constat de défiances et de velléités. Les recours pourraient être très nombreux.

Parallèlement, l'arrêt définitif des tarifs sur les forfaits de ski, « Gens du pays » ont rendu d'avantage la situation explosive.

Tout ce contexte détaillé ci-dessus, a sûrement favorisé le vote en faveur de la défusion et un engouement avéré pour l'enquête publique.

**La future commune défusionnée, aura également la capacité et sera à même de peser dans les futures négociations qui s'ouvriront entre le syndicat et le gestionnaire historique du domaine skiable (S.A.P).**

**En effet, l'année 2027 marquera la fin de la concession de délégation de service public avec ce gestionnaire historique en question. Et de fait, les futur(e)s élu(e)s de Bellentre seront mieux à même de défendre les intérêts de leur territoire, de part une connaissance parfaite des spécificités du terrain et du domaine skiable sur le secteur de Montchavin-Les Coches, et de ses sommets, entre autres.**

**Dans la continuité et dans l'hypothèse d'une défusion, Bellentre n'aura pas à supporter un autre grand projet, appelé « ascenseur valléen » (*Télécabine*). En effet, ce projet est porté par les communes nouvelles d'Aime-la-Plagne et de la Plagne-Tarentaise. Il s'agit d'un aménagement qui consisterait la réalisation d'une télécabine entre la vallée (*Aime*) et les stations d'altitude de La Plagne (*Plagne-Centre*).**

**Il en irait de même pour les autres projets portés par la seule commune de La Plagne-Tarentaise, (*Maison Pluri générationnelle, entre autre...*). Idem pour le coût de la procédure engagée par La Plagne Tarentaise dans le cadre du dossier des antennes relais « Valocime », sortie du périmètre, Bellentre n'aura pas à payer tout cela.**

Enfin, il est à noter que depuis la nouvelle répartition des sièges des délégués au sein du S.I.G.P en 2020, *(présentée en amont)*, **malheureusement, et pour la première fois de son histoire, la vice-présidence de ce syndicat n'est pas revenue à un(e) élu(e) de Bellentre. Ce qui constitue un précédent.**

## 5- COVA

La COVA est un E.P.C.I (*établissement public de coopération intercommunale*), qui a été créé le 15 décembre 2004, en remplacement du S.I.V.O.M d'Aime.

Elle prend le nom de COVA (communauté de communes Les Versants d'Aime) à compter du 12 juillet 2012.

Il s'agit d'une communauté de communes, composée de l'ensemble des communes du canton historique d'Aime, à savoir 4 communes depuis le 01 janvier 2016. *(9 communes avant 2016)*.

- Aime-la-Plagne
- La Plagne-Tarentaise
- Landry
- Peisey-Nancroix

Cette Intercommunalité compte 27 conseillers communautaires. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 12 sièges pour Aime-la-Plagne *(dont la Présidence)*
- 11 sièges pour La Plagne-Tarentaise *(dont La 1<sup>ère</sup> Vice-présidence)*
- 02 sièges pour Landry
- 02 sièges pour Peisey-Nancroix

**Depuis 2020, Bellentre n'est représentée que par une seule élue au sein de cette communauté de commune. De plus, il s'agit d'une conseillère municipale issue de la minorité de La Plagne-Tarentaise.**

Pour rappel, avant la fusion de 2016, la commune historique disposait de 2 sièges et 1 suppléant. Les élu(e)s siégeant en qualité de conseiller(e)s communautaires, obtenaient à cette époque-là, un Vice-Président parmi les 5 Vice-Présidences.

## 6- APTV

L'APTV (*Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise*) est un Syndicat mixte composé des 5 différentes communautés de commune de la Tarentaise, de 30 communes sur 2 cantons. Cette entité, à la charge notamment d'élaborer et mettre en œuvre le Schéma de COhérence Territoriale (*SCoT*), mais également de porter un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Depuis 2020, force est de constater que Bellentre n'est plus du tout représentée au sein de ce Syndicat. **Dans l'éventualité d'une défusion, elle aura la possibilité d'avoir à minima un(e) représentant(e) pour défendre ses propres intérêts et de participer à l'élaboration d'idées nouvelles, dans le cadre de projets communs et tout cela, pour l'ensemble du territoire que couvre l'APTV.**

*Dernière minute ; suite à l'élection de notre commission et au désistement d'un membre de la COVA à l'APTV, la conseillère municipale minoritaire bellentraine est devenue suppléante (Hasard ...ou sursaut ?)*

### **7- SIVU (Les Granges)**

Le S.I.V.U des Granges a été créé par arrêté préfectoral le 29 mai 2006.

Cette station d'épuration réalisée en 1981 puis entièrement rénovée en 2010, a la charge de la collecte et du traitement des eaux usées, des communes de Bellentre, Landry, Peisey-Nancroix et d'une partie de la commune des Chapelles (*Hameaux de Picollard, Couverclaz et Villarivon*).

**La volonté, dans l'éventualité d'une défusion, n'est pas de changer les compétences initiales prévues.**

## III/FORCES DE BELLENTRE SI DEFUSION

Voilà ce qui existe aujourd'hui et ce que BELLENTRE fera demain....

### 1- Bellentre commune touristique

Bellentre a de nombreux atouts sous exploités pour certains :

C'est une commune support de stations (Montchavin et Les Coches : 10 000 lits touristiques). Son territoire accueille la gare d'arrivée du **Vanoise Express**, qui relie Les Arcs à La Plagne pour former le Paradiski.

Les infrastructures développées doivent profiter au plus grand nombre (habitants locaux) contrairement à ce qui est fait actuellement à LA PLAGNE TARENTOISE (stade d'altitude de foot-rugby réservé aux équipes professionnelles...seulement).

La nationale 90 longe Bellentre qui s'étend sur les deux rives de l'Isère. Pour notre commune, cette rivière, outre la pêche, est connue pour son ponton historique de départ de rafting sur notre territoire.

De plus Bellentre voit passer sur son secteur la piste cyclable (Bourg St Maurice -Aime) qui se transforme l'hiver en piste de ski de fond. Sur cet itinéraire se situe le plan d'eau de la COVA dont la route d'accès et le parking se situent sur Bellentre. Notre commune est proche de la gare de Landry (souvent occultée dans nos documents commerciaux de La Plagne Tarentaise pour d'obscures raisons concurrentielles).

Bellentre est située dans la zone d'adhésion du Parc de La Vanoise et sur l'itinéraire du GR5. Elle dispose d'une grande diversité patrimoniale (chapelle baroque dans chaque hameau) et est très attachée au pastoralisme. Ces derniers points doivent être valorisés pour susciter de l'intérêt hors domaine skiable l'hiver en travaillant avec les communes du Versant du soleil des deux cantons et le territoire de la Vanoise.

### 2- Réorganisation transversale des services

Aujourd'hui tout est regroupé à Macôt, chef-lieu de la commune nouvelle et l'organisation est pyramidale.

Tous les agents du pôle technique doivent se retrouver aux ateliers de La Grangette (sur la route de La Plagne) pour prendre leur ordre de mission. Cet état de fait est très néfaste pour l'entretien de nos hameaux (ces ateliers sont loin de Bellentre et à l'origine de perte de temps considérable pour les agents).

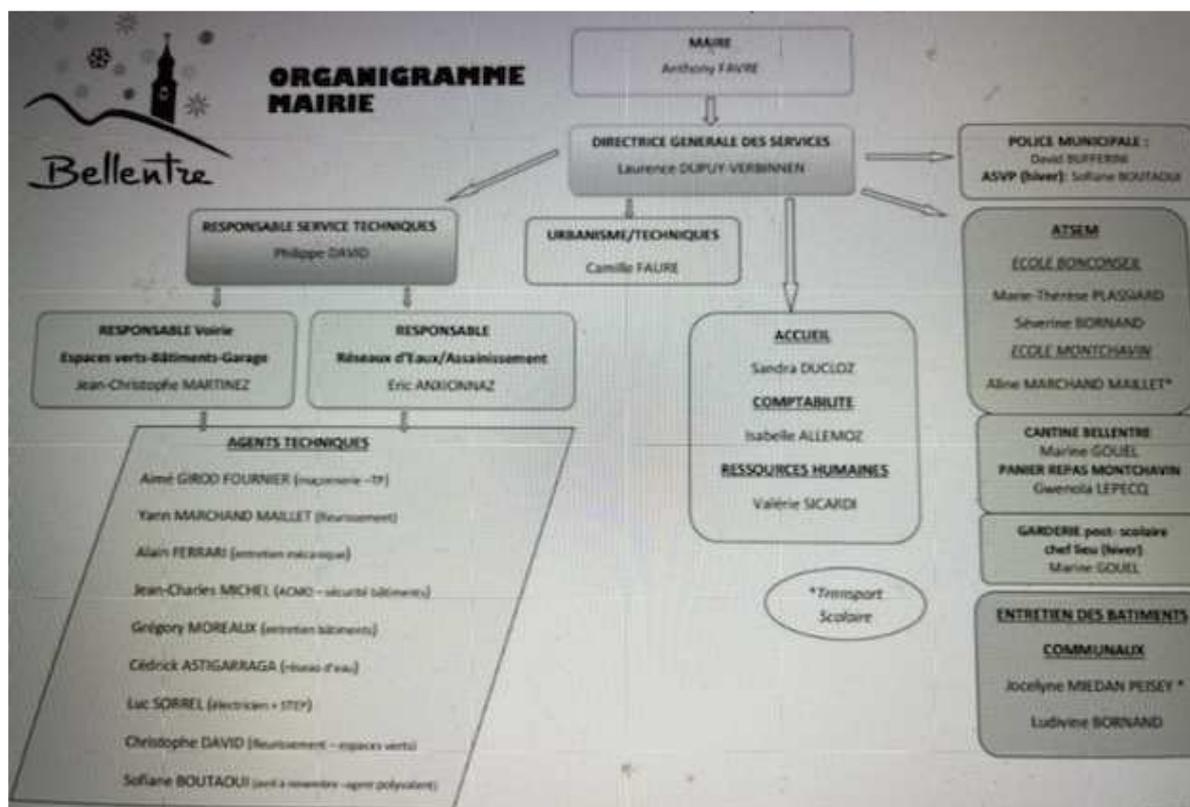
Nous proposons une réorganisation transversale avec un chef d'équipe à Bellentre et en sectorisant le travail des agents.

La commune de Bellentre a été gérée convenablement pendant des décennies.

Il n'y a aucune raison qu'elle ne puisse pas continuer à le faire dans le futur.

Par ailleurs il ne faut pas négliger les possibilités de mutualisation qui pourraient être établies avec les communes voisines.

Organigramme Bellentre précédent la fusion :



### Annexe 3. 2-1 Bellentre si défusion nombre ETP

## 3- Bâtiment mairie de Bellentre

**Le rapport préfectoral fait état d'un manque d'espace et des bureaux dans la Mairie actuelle de Bellentre (notice annexe intitulée « impact sur la collectivité »).**

### 2°) Moyens des communes :

*Par ailleurs, la mairie déléguée de Bellentre ne dispose plus de locaux susceptibles d'accueillir l'ensemble des services communaux d'une commune autonome dans la mesure où le bâtiment a été reconverti, en partie, en école. Aussi la défusion entraînera-t-elle pour Bellentre la nécessité de trouver ou de construire une nouvelle mairie.*

**La commission conteste cette analyse certainement diffusée par la commune nouvelle aux services préfectoraux. Aucun élu de la majorité qui siège actuellement a officié dans les derniers mandats à Bellentre. Il est donc difficile d'avoir un regard sur la capacité organisationnelle standard.**

Le Maire, qui a siégé de 2008 à 2020, membre de notre commission ainsi que pour de nombreux élus, ont une analyse qui démontre le contraire. En l'état et sans changement, les bureaux actuels suffisent à faire travailler une équipe d'agents dimensionnée pour faire face à la gestion de la commune indépendante de Bellentre.

A noter que des échanges ont eu lieu avec des agents qui partagent ce même avis. L'agrandissement de l'école a enlevé trois bureaux au rez-de-chaussée. Pour précision :

au rez-de-chaussée le bureau dit « aquarium » qui servait au service urbanisme et les deux bureaux mal implantés obligeant de passer par le premier pour atteindre le deuxième ne sont plus existants.

#### **Liste des bureaux existants :**

Les bureaux restants sont tous situés au premier étage. Ils sont au nombre de six sans compter le poste de travail de l'accueil. Un grand bureau face Sud vitré (N°1). Deux bureaux implantés à côté, orientés ouest (N°2 et N°3). Un bureau proche de la cafétéria (N°4). Deux bureaux côté Nord (N°5 et N°6). L'accueil implanté au rez-de-chaussée est toujours présent (N°7). Dans le cas d'un recrutement supplémentaire, il y a plusieurs solutions.

**Solution 1 :** récupération de salle de la fromagerie située en face de la Mairie à 10 mètres.

**Solution 2 :** Partage du grand bureau face Sud avec deux ou trois postes de travail.

**Solution 3 :** Cloisonnement de la salle du conseil municipal actuelle en plusieurs bureaux. Dans ce cas la salle des mariages et du conseil serait dans la salle des fêtes comme toutes les réunions de la commission chargée de donner son avis à Monsieur le préfet.

Le tableau catastrophique prévu par la majorité municipale actuelle n'est pas réaliste. En effet les prévisions ont été décrites afin de démontrer le caractère impossible sur le plan bâtiminaire, si retour à une commune indépendante. Mais pour ce faire il faudrait que les élus de ce jour aient travaillé dans un espace plus réduit mais adapté à la taille de la commune de Bellentre.

Sur ce point, nous ne retenons pas le pessimisme municipal (déjà écrit dans un bulletin distribué à la population) repris par la DDFIP. A noter que nous avons comparé Bellentre à des communes supports de station avec des équivalents en habitants, nombre de lits touristiques et les compétences gérées. Nous arrivons à équilibrer notre budget.

#### **Ventilation du personnel prévu par bureau**

\* Secrétaire de Mairie : attribution du bureau N°2 ou N°3

\* Comptable : attribution du bureau N°3 ou N°2

\* Ressources humaines : Attribution du bureau N°1

Le bureau N°1 accueillerait un deuxième bureau (espace suffisant) pour accueillir un agent administratif en renfort si besoin.

\* Urbanisme : Attribution du bureau N°6

\* Service technique : attribution du bureau N°5

\* Les élus : bureau N°4

\* Accueil : espace de travail N°7

**Cette organisation ne nécessite aucun ajout.**

**En cas de doute de votre côté, ce que nous pouvons comprendre, nous restons à votre disposition afin que nous visitons les locaux avec vous-même ou un représentant de la Préfecture.**

## **4- Réouverture des services à la population**

Ces dernières années de fusion ont éloigné les services de la population.

La mairie doit retrouver de vrais horaires d'ouverture : aujourd'hui c'est 3h30 par semaine (uniquement le lundi après-midi). L'accueil de la mairie doit renouer avec des horaires adaptés aux administrés. A la fois ruraux et vacanciers (pour nos copropriétaires ou locataires de résidences secondaires) il faudra sûrement envisager des permanences dans nos stations.

Il est également crucial de réutiliser les panneaux d'affichage pour informer tous les habitants des hameaux : nos anciens sont complètement exclus de la communication actuelle de LA PLAGNE TARENTOISE qui ne jure que par les réseaux sociaux !

Ces panneaux d'affichages pourront être agrémentés de boîtes à idées (dans chaque hameau /quartier).

Même si une Maison France Service est disponible sur le canton, il paraît impératif de retrouver un service de proximité avec nos anciens non mobiles.

Il faut envisager tout ce qui peut renforcer les liens sociaux, la solidarité et la mutualisation.

Il est important de créer des zones de confort en privilégiant les accès PMR (contrairement aux dernières réalisations ou plus exactement aberrations de La Plagne Tarentaise).

La mutualisation de commandes doit être envisagée comme dans nos communes voisines (comme par exemple pour le fioul ou les granules...).

**Pour retrouver du lien social, Bellentre devra impulser à nouveau les fêtes de villages (fête du Coq, Mariage d'Antan) totalement niées par la commune nouvelle sans oublier le repas des aînés ruraux, moment incontournable d'une commune rurale (tradition supprimée depuis plusieurs années). L'esprit de clocher, autrement dit l'attachement étroit à tout ce qui concerne le cercle des gens parmi lesquels on vit habituellement manque cruellement aujourd'hui dans une commune que les habitants ne reconnaissent pas.**

C'est ainsi que l'actuelle municipalité de la commune nouvelle n'a pas été en mesure de recruter des pompiers volontaires en nombre suffisant, puisque la jeunesse a perdu son attachement au village. Cela a facilité la « mise en sommeil » pour ne pas dire la « fermeture » de notre centre de secours de Montchaviin.

Nos anciens se sentent délaissés : la commune de Bellentre devra promouvoir les aides à la personne personnalisées et l'entraide intergénérationnelle qui fait le ciment des hameaux de montagne (en relançant par exemple les jardins pédagogiques).

Enfin, nos artisans communaux, poumons dynamiques de notre économie locale doivent retrouver toute leur place dans notre commune :

L'idéal serait de disposer d'une zone artisanale, projet qui a été définitivement enterré depuis la fusion.

Faciliter leur travail doit faire partie des priorités de la commune : comme demandé depuis ces dernières années un local destiné à leurs cartons peut être aménagé en face de la mairie. La journée de présentations de nos artisans aux copropriétaires de nos stations doit être remise à l'ordre du jour sans oublier de différencier les périodes de saison et d'inter saison (ces dernières étant cruciales dans leur activité, ne doivent pas être entravées par une réglementation inadaptée).

## 5- Nos écoles

Les écoles font la vie de village ! Avant la fusion, Bellentre comptait 5 classes réparties au chef-lieu (2 classes), à Bonconseil (1 classe maternelle) et à Montchavin (2 classes). Notre commune a subi de plein fouet les premiers effets de la fusion : **Dés 2016 neuf enfants ont quitté les écoles de Bellentre pour être scolarisés à Macôt grâce à la complaisance du maire de la commune nouvelle et au mépris de la carte scolaire.** A la date de ce rapport, il n'y a plus que 3 classes à Bellentre (2 au chef-lieu et 1 à Montchavin).

**Annexe III.5-1 une classe en blocage à Macôt 12 Février 2016**

**Annexe III.5-2 arrêté de fermeture d'une classe à Bellentre - 27 Avril 2016**

Si Bellentre défusionne, la mairie propriétaire des locaux est au cœur de l'organisation : elle pourra :

- défendre l'existence de ses classes auprès de la Direction Académique de la Savoie.
- avoir un regard sur les effectifs scolaires en accordant ou pas des dérogations de secteur.
- mettre en avant l'école de Montchavin (station), école qui peut être un atout dans l'accueil des familles saisonnières.
- avoir à nouveau la main sur le budget alloué aux écoles de la commune.

Suite à la fermeture de l'école de Bonconseil une MAM a été créée. Celle-ci peut rester en place avec les mêmes conditions initiales. Changer de propriétaires des locaux et d'interlocuteurs ne doit pas entraver le bon fonctionnement de cette MAM créée par deux assistantes maternelles et non pas par la commune de La Plagne Tarentaise comme cela a été dit et écrit.

**En revanche il faudra trouver une solution pour cette nouvelle école de Bellentre créée au mépris des jeunes enfants de maternelle. En effet, aucune salle de motricité n'existe à ce jour ! La commune nouvelle propose la salle des fêtes comme salle de motricité. Que penser de la conception hâtive de cette nouvelle école faite sans tenir compte de la spécificité d'une classe maternelle ?**

**Par ailleurs, le stade du village lieu de rencontre incontournable des jeunes a été privatisé par la commune nouvelle pour l'école qui suite à cette rénovation non réfléchi, n'avait plus de cour pour les enfants !**

Bellentre qui ne pourra plus bénéficier de la cuisine centrale de La Plagne Tarentaise devra envisager différemment la prise des repas.

A quelque chose, malheur est bon : la partie cantine actuelle pourra être reconvertie en salle de motricité et les enfants pourraient prendre leur repas dans la nouvelle Epicerie-restaurant du village comme c'était le cas à Valezan.

Si cela n'était pas possible, il pourrait être envisagé d'autres possibilités :

- La sous- traitance
- La fabrication en interne avec des acteurs économiques
- Des plats cuisinés par des parents payés pour cette tâche

Concernant l'école de Montchavin, comme avant, les enfants bénéficieront des repas fournis aux enfants des garderies l'hiver et un partenariat sera proposé à l'automne et au printemps avec l'épicerie.

## IV/ENJEUX : AVENIR DE BELLENTRE SI DEFUSION

### 1- Habitat à l'année et saisonnier

#### a- Politique des loisirs :

Les parcs de jeux présents sur le territoire ne sont pas adaptés à la population (ex Bellentre celui-ci est dédié à la très petite enfance).

Les jeunes de Bellentre n'ont pas de lieu adapté pour se retrouver et créer du lien.

En effet, le stade de Bellentre privatisé par la commune nouvelle suite à l'incohérente rénovation de l'école, doit demeurer accessible 24/24 et 7J/7 pour les jeunes, cet endroit est le lieu de rencontres de nos adolescents.

La configuration du village rend cet endroit central un point de rencontres.

#### b- Politique des stationnements et de l'habitat :

Il faut repenser le problème de stationnement qui reste compliqué lors des fortes périodes de fréquentation (vacances de Noël, Jour de l'an, Février et Mars).

Quelles sont à ce jour nos solutions sur Montchavin et les Coches pour faire face à cette contrainte ?

Le parking actuel couvert n'est pas assez grand pour solutionner ce problème. Il serait judicieux d'étudier la possibilité d'utiliser l'ancienne boîte de nuit et les dépendances attenantes, pour solutionner ce problème de parking.

#### c- Politique de l'habitat :

Logements pour les travailleurs saisonniers. Il existe un bâtiment des saisonniers sur la station (situé aux Coches), ainsi que quelques appartements sur Montchavin.

Une réflexion est à pousser pour une possible construction ou rénovation de bâtiments afin de développer la capacité à loger le personnel indispensable à l'activité économique du territoire en proposant une offre locative adaptée.

Les projets, menés par la commune, doivent s'inscrire dans une démarche globale de maîtrise foncière du territoire et du parc de logements.

**La commune nouvelle vient de contracter un financement de 6 millions d'euros pour l'achat de 62 appartements et 90 places de parking situés à PLAGNE SOLEIL. Cet investissement est sensé résoudre le problème crucial du logement sur LA PLAGNE TARENTOISE ! (rappel Montchavin Les Coches est à 1 heure de Plagne Soleil). Si Bellentre défusionne, elle n'aura pas à supporter cet investissement coûteux, sans aucune utilité pour ses agents ou salariés du secteur privé.**

## 2- Lits froids

Notre station Montchavin Les Coches a connu un fort développement des lits touristiques dans les années 80-90.

Ces lits gérés pour certains par des hébergeurs tels que Pierre et Vacances, représentaient un poids prépondérant en résidences de tourisme. Cependant, une érosion du parc d'hébergement touristique est constatée depuis 2006.

C'est pourquoi, la commune historique de Bellentre, avait mis en place dès 2014 une politique dynamique relative aux lits froids. Des réunions avaient été mises en place afin de sensibiliser les co-propriétaires. Il est en effet important de rappeler que chaque appartement de 4 personnes loué apporte à l'économie locale sur la Plagne en hiver 2300€ et en été entre 1000€ et 1500€.

Il est donc impératif de reprendre et poursuivre cette politique.

Le deuxième axe qui avait été mis en exergue était celui de la mise en place de baux à construction sur les programmes neufs, sur les terrains communaux. Cela induit l'obligation de louer sur le long terme et de garantir la destination des locaux.

Notre secteur, particulièrement la station des Coches est touchée par ce phénomène : fin des contrats de location avec Pierre et Vacances. Il serait judicieux d'inciter à rénover les nombreux appartements dénommés « lits froids » au lieu de continuer à consommer le foncier disponible qui engendre d'autres problématiques connues telles que les ressources en eau qui ne sont pas immuables.

La réflexion est à approfondir afin que nos stations ne deviennent pas des friches touristiques (plus de 50% des logements sont des passoires énergétiques).

Il existe à ce jour des aides dans ce cadre de rénovation. Il serait peut-être intéressant d'établir des partenariats avec les artisans, particuliers et commune.

### **Annexe 4-2 politique des lits froids et foncière**

## 3- Pastoralisme et environnement

### **a- Politique de la préservation de notre environnement :**

Nous sommes situés au sein d'un territoire touristique, proche du Parc National de la Vanoise.

Les changements climatiques de ces dernières années, nous démontrent que les activités proposées en montagne doivent être repensées. L'empire du ski ne sera peut-être plus la seule motivation pour les vacanciers.

**Nos villages sont fortement visités en période estivale. Notre identité doit être valorisée, pour nos administrés et pour nos visiteurs. De ce fait, nous devons mettre un point d'honneur à l'entretien des bassins, des villages, du fleurissement, corvées pour l'entretien des ruisseaux, nos jeunes pour l'entretien des sentiers. Ces**

**entretiens ravissent nos vacanciers mais en premier lieu NOS administrés, acteurs de chaque instant.**

### **b- Le Pastoralisme : une richesse**

Ce sujet doit avoir la place qu'il mérite au sein de notre politique environnemental. Cette activité, sur nos secteurs, est primordial pour contribuer à maintenir et à régénérer les terres (moyen de lutter contre la dégradation de celles-ci). Il joue un rôle majeur, car il contribue de manière irremplaçable à l'économie agraire de notre région. Le pastoralisme joue un rôle essentiel dans le maintien de paysages variés et riches en biodiversité.

Redonner du sens à cette notion, en expliquant LOCALEMENT et à nos visiteurs, l'intérêt de conserver nos troupeaux dans nos montagnes (entretien des pistes, lutte contre risque d'avalanches et feux). Les paysages actuels sont le résultat d'années de pastoralisme et nous pouvons rester stupéfaits **lorsque ceux-ci ne sont plus entretenus depuis la fusion** (avancée de la forêt).

Nos acteurs sur le territoire sont nombreux, une véritable politique doit être mise en place pour comprendre les attentes et besoins de chacun : « redorer le blason » des agriculteurs au niveau local et touristique. **Notre agriculture est spécialisée et cela est un véritable atout pour notre territoire comme semble l'oublier les élus actuels de la commune nouvelle.**

Nous devons œuvrer à respecter et entretenir nos territoires (Dérochoir, Secteur de Belleôte, La Chiaupe, Carroley, Orgère, nos hameaux...). Un débat permanent doit être maintenu avec les acteurs SIGP et SAP pour arrêter les massacres !

L'entretien et le respect de ce magnifique terrain de jeux au cœur duquel nous vivons, doit se faire par de la pédagogie, du dialogue, des échanges avec nos habitants et vacanciers (mégots cannettes innombrables lors de la fonte des neiges !). Ces opérations civiques peuvent se faire via les établissements scolaires : nos administrés de demain. **Cela doit aller au-delà de la journée « entretien du patrimoine » électoraliste de ce 30 septembre 2023, veille du scrutin d'élection de notre commission !**

### **c- Politique économique**

Notre activité économique doit être durable, elle doit respecter et tenir compte :

- Des atténuations des changements climatiques
- De l'adaptation au changement climatique
- De l'utilisation durable et de la protection des ressources en eau
- De la transition vers une économie circulaire
- De la prévention et contrôle de la pollution
- De la protection et restauration de la biodiversité

Le modèle économique de nos stations est en pleine mutation depuis quelques années, de par les facteurs évoqués ci-dessus. Les deux saisons HIVER ETE doivent être repensées.

L'été : il serait profitable de développer les VAE classes de découverte en collaboration avec les hébergeurs sur les périodes avant vacances scolaires.

Notre station est composée de deux villages distincts. Il existait auparavant un petit train pour les relier de façon ludique en été, ce moyen de transport était fort apprécié des vacanciers.

Bellentre était précurseur en matière d'activité estivale, et certaines de ses activités sont menacées par la politique touristique de la commune nouvelle. Nous devons conserver l'activité Cirque sur les Coches. Celle-ci est un fort vecteur de fréquentation ; il y a en effet de nombreux habitués et les parents choisissent leur destination en fonction de leurs enfants. **C'est un véritable joker.**

#### **4- Finances**

**Nous vous informons du refus de la commune de La Plagne Tarentaise de nous communiquer des précisions quant au budget. Ci-joint réponse par e-mail de la direction générale des services avec copie à monsieur le Maire qui ne peut ignorer notre demande et la réponse des services.**

##### **a- Retour sur pourquoi la fusion**

**La fusion a été réalisée sur des projections nationales.  
Etat statistique qui ne s'est pas réalisé.**

##### **b- Focus sur la trésorerie Bellentre avant fusion**

**Avant la fusion, la bonne santé financière de Bellentre n'est pas à démontrer : c'est la prospective pessimiste du cabinet STRATORIAL Finances qui a motivé les élus à fusionner.**

**Annexe 4 b-1 STRATORIAL Finances et AGATHE Etat de la trésorerie avant fusion  
ANNEXE**

##### **c- Reconstitution du budget après défusion**

**ANNEXE 4.c-1 Taxe habitation taux voté**

**ANNEXE 4.c-2 Méthode calcul SIGP**

**ANNEXE 4.c-3 Budget reconstitué**

**ANNEXE 4.c-4 Budget OGMC (CA 2018 pour budget 2019)**

**ANNEXE 4.C-5 Budget fonctionnement La Plagne Tarentaise 2018**

**BUDGET GENERAL, après la passion, le temps est donné à la raison**

## **DEPENSES**

### **CONTESTATION CHIFFRES DE LA MUNICIPALITE**

*La commune a distribué un budget basé sur une note de cabinet de 2015 sans précision à la ligne mais effectué par chapitre, dans ce cas il est impossible de rentrer le détail et nous considérons cette analyse totalement erronée. Dans les dépenses de fonctionnement nous avons lu : Participation au plan route qui n'est pas à la charge des communes mais payé par le SIGP sur la totalité du domaine skiable de la Plagne.*

### **CHARGES A CARACTERE GENERAL**

**Ne pouvant obtenir les chiffres nous avons étudié certaines lignes.**

**EDF** : il a fallu regarder l'augmentation des tarifs depuis les chiffres connus. A noter que nous pouvons améliorer ce poste ; en effet la refacturation des logements du personnel saisonnier auprès des commerces intègre les frais électriques. Il suffit de leur faire prendre en charge en direct cette dépense ou relever le tarif électrique du logement.

**Combustibles et carburants** : nous avons regardé les tarifs et l'augmentation en pourcentage subis depuis 2018. Pour la ligne 6248, transport de navettes nous avons obtenu un véritable devis, en insistant, par une entreprise. Depuis 2021 la municipalité a décidé d'ouvrir en continu les remontées mécaniques gratuitement. Si le tarif est trop élevé, il y aura des arbitrages sur le point afin de maîtriser la dépense.

Les autres lignes paraissent avoir été construites avec des montants viables.

### **CHARGES DE PERSONNEL 012**

Suite à une analyse détaillée (tableau des agents joint dans les annexes), nous partons sur un nombre d'agents inférieur à trente personnes avec tous les services, 28,5 pour être précis.

A noter que ce chiffre est certainement majoré car à notre connaissance, puisque nous ne pouvons obtenir les budgets auprès de la municipalité, la garderie de Montchavin semblerait être fermée. Cela entraînerait, si confirmé, une baisse d'agents.

En cas de manque de personnel technique, notamment lors des périodes les plus tendues, l'hiver, nous avons obtenu des montants verbaux par deux entreprises (pas d'existence légale = pas de devis). Un salarié d'astreinte avec un engin de déneigement (type chargeuse) coûte entre 18 000€ et 23 000€ sur quatre mois (de décembre à fin mars). Nous en profitons pour vous indiquer que la commune, embauche actuellement des saisonniers hivernaux à partir de Novembre. La diminution des chutes de neige depuis de nombreuses années peut largement pousser ces contrats à début décembre. Le déneigement en hors saison se limite aux voies principales car il n'y a que des habitants, tous chevronnés de la conduite sur neige, ce qui n'est pas le cas lors de la station ouverte (vers le 15-20 décembre à fin avril). A noter qu'à partir de fin mars, les chutes de neige

sont statistiquement moins nombreuses et avec des cumuls faibles. La commune peut se passer des renforts saisonniers en avril.

#### **CHAPITRE 014**

Pour le fonds de péréquation il a été estimé un montant proportionnel à la commune nouvelle et nous avons revalorisé celui en notre possession de 2018 (prorata de la commune nouvelle).

#### **CHAPITRE 65**

Chapitre assez juste nous pensons car nous détenons les informations justes suite à plusieurs chiffres obtenus par de nombreuses connaissances fiables. Vous pourrez évidemment vérifier.

#### **CHAPITRE 65 GARDERIES & CAMPING**

Jusqu'en 2020 l'OGMC, ex organisme fondé en EPIC (budget 2019 joint dans la version numérique), dissous en 2020 suite aux élections municipales. Sa suppression ne permet plus de réaliser une comptabilité analytique mais nous avons retrouvé le budget 2019 et toutes les précisions auprès du président de cet EPIC, il l'a présidé de 2014 à 2020. Exploitation : dépenses 354 503,31€ pour 360 950,33€ de recettes. Dans le tableau Excel du budget, il ressort avec les lignes grisâtres. **Investissement** : dépenses 3069€ pour des recettes de l'ordre de 4926,17€

La commune abondait avec une subvention de 108 000€ cet organisme, nous avons prévu d'abonder à hauteur de 150 000€ (compte 65737). Pour les charges générales et spécifiques à ces services, pour éviter de les noyer dans le budget, nous les faisons apparaître, ligne 150 du fichier excel (comptes de 604 à 637), il a été prévu 115 000€ comme en 2018, en cas d'erreur la ligne 65737 a été largement augmentée. En recettes, prestation de services il existait 247 159€, nous l'avons dégradé à 200 000€. Ceci sans tenir compte des revalorisations tarifaires. Il est utile de vous préciser la pseudo fermeture de la garderie de Montchavin, ce qui viendrait diminuer mécaniquement les frais de personnel.

#### **SUBVENTION RECREA ligne 65741**

Ligne indiquée fidèlement suite à la signature de la dernière délégation de service publique.

Il n'est pas impossible qu'une renégociation ait lieu sur ce sujet afin de diminuer la dépense et mieux adapter les ouvertures (été 2022 ouverture un mois pour moins de dix clients par jour), il faut arrêter la fuite des dépenses publiques.

#### **ADAPTATION DES SERVICES EN FONCTION DE L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION**

Suivant l'excédent brut d'exploitation, des services estimés coûteux seront diminués ou supprimés afin que le budget soit viable. De nombreux services existants aujourd'hui

mériteront une analyse financière poussée, la municipalité a refusé (par écrit que nous tenons à votre disposition) de communiquer les chiffres détaillés du budget. Nous assistons depuis de nombreuses années à une explosion des dépenses, y compris par les élus de la majorité qui n'osent pas se prononcer publiquement sur le sujet. Ceci correspond à l'état d'esprit municipal, si aucune contestation n'était possible, tous les détails auraient été communiqués car rien ne serait à dissimuler. Certains frais pourraient largement intéresser la population.

### **CHARGES FINANCIERES ligne 66**

N'ayant aucun chiffre en provenance de la municipalité nous avons repris ceux de 2018 et 2019.

### **OPERATION D'ORDRES DE TRANSFERT lignes 675 à 6812**

N'ayant aucun chiffre de la part de la municipalité nous avons repris ceux de 2018 et 2019.

## **RECETTES**

### **CHAPITRE 002**

Le compte 002 a été provisionné de 500 000€ au lieu des 700 000€ prévus dans la note de la DDFIP en fonction des résultats 2022.

### **CHAPITRE 70**

ligne 706 ce sont les recettes des garderies et camping volontairement diminuées.

Les autres lignes ont subi des montants stables afin de ne pas être trop optimiste.

### **CHAPITRE 73**

ligne 7351 taxe sur l'électricité basée sur 2014.  
ligne 7362: taxe de séjour, seul chiffre réel obtenu par la commune  
ligne 7366 : chiffre connu et calculé dans une annexe, flux financier qui transite de la SAP (société d'aménagement de La Plagne) au SIGP puis reversé aux communes.  
ligne 73111 Taxe Habitation : taux actuel 13,43% passé à 20% depuis 09/2023.

Extrait de la délibération du conseil municipal de septembre 2023. Copie intégrale de la délibération en annexe :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de mettre en place une majoration de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, sous réserve que la commune figure bien dans le décret d'application de l'article 232. I. du CGI ;
- **FIXE** à compter de l'imposition 2023, la majoration de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 20%,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :

Le secrétaire de séance

Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :

Le maire

Jean-Luc BOCH



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou*

## CHAPITRE 74 DOTATIONS

Il a été indiqué 170 000€ de manière arbitraire, toutefois nous avons analysé certaines communes de même strate autour de nous.

## CHAPITRE 75 DOTATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

ligne 751 : annexe calcul redevance des remontées mécaniques en annexe  
 ligne 752 : base CA de 2014 et fichier Excel de 2018 de la commune.

## LOCATION DES SALLES (station et chef-lieu)

A ce jour la location des salles est sous traitée, cette recette sera directement gérée par la mairie. L'objectif est de placer un lien direct avec les demandeurs, depuis des années les demandeurs font un parcours du combattant pour l'occupation des salles sans but lucratif. D'autre part les recettes et dépenses seront gérées par la mairie. L'ouverture de l'accueil de la Mairie avec des horaires adaptés dégagera du temps pour la personne de l'accueil pour cette gestion.

## POINT DU MATERIEL

Nous intégrons cette note dans le budget afin de gagner de la place pour votre lecture. Avant fusion la commune de Bellentre possédait du matériel adéquat pour les travaux estivaux et le déneigement.

Nous avons notamment : un camion avec benne, une fraise à neige pouvant être utilisée l'été pour divers entretiens, trois fraises à neige à main achetées avant 2020, chargeuse, mini-pelle, un camion UNIMOG Mercedes d'occasion d'une année, différents véhicules

comme Clio, C3, Duster, un 4x4, un véhicule d'arrosage, une remorque à vapeur normées pour le désherbage.

Il y avait aussi une location de chargeuse en période hivernale. De manière générale les agents disposaient de suffisamment d'engins pour entretenir et travailler sur le périmètre communal.

Concernant les garages, le village de Montchavin possède deux garages et celui des Coches un grand Garage.

L'ex chef lieu, Bellentre, avait trois garages, un a été attribué à l'épicerie pour stockage, un a été vendu suite à un échange de terrain (véritable polémique dans la population), un autre est attribué à du stockage pour le club de ski alpin de La Plagne. Une redistribution réfléchie, sans pénaliser les occupants actuels peut permettre de reprendre deux garages.

Nous pouvons donc stocker 8 à 10 véhicules, à noter que les véhicules légers étaient toujours garés sur les parkings publics extérieurs. En cas de doute nous pouvons expliquer la ventilation des véhicules par garage.

**LES GRANDS TRAVAUX QUI ATTENDENT LES ELUS, DEFUSION OU NON** Le ruisseau des Bâches, si ces travaux sont régis par la compétence GEMAPI, il est urgent d'après la réunion concernée en date du 21/06/2023 par Hydretudes de réduire la pression du ruisseau en amont de la route départementale (paragraphe sécurité et annexe concernée). A minima, pour ne pas tout engager, il semblerait logique, en concertation avec les experts, de remonter un seuil de casse pression, ce qui pourrait déjà sécuriser l'aval en attendant le reste.

De manière obligatoire, les villages de Bonconseil et du Plan des Forches sont à raccorder à la station d'épuration. Plusieurs manières d'appréhender le financement, soit un démarrage avant le transfert de la compétence (2026) soit après. Il n'y a aucune urgence sur ce sujet, nous ne sommes pas à un an près. La sécurisation de Montorlin, maison DOZIAS est un point noir qui mérite, à minima, une sécurisation. Située en plein village de Montorlin, sur un chemin, il est impossible de laisser se délabrer cet espace (déjà bien mal en point) qui risque de s'effondrer, blesser des personnes voir pire.

**Place des carreaux aux Coches, rien d'urgent et obligatoire sur le plan sécuritaire. Cependant cet espace est en plein coeur du village station des Coches, à la vue de la clientèle. Les montants initiaux de 1M€ sont importants. Toutefois ces travaux pourraient être lissés sur trois à quatre ans afin de ne pas pénaliser les périodes estivales et digérer d'un point de vue financier cette dépense. Pour information, ces travaux étaient votés et budgétés en Janvier 2020 par le conseil communal de Bellentre. La non réalisation de cette rénovation a suscité beaucoup d'insatisfaction**

**(socio-professionnels et vacanciers) à l'heure où des grands travaux sont organisés sur les stations de Macôt (restructuration de Belle Plagne par exemple).**

## **CONCLUSION**

**5 582 498,78€ de recettes pour 4 384 550,00€ de dépenses.**

**Reste donc 1 197 948,78€ (différence entre recettes et dépenses) pour payer les emprunts estimés à 412 000€ pour Bellentre dans un document municipal. Après déduction il reste 785 948,78€ (montants à vérifier auprès de la municipalité pour les emprunts). En général nous faisons entre 500 000€ et 700 000€ de travaux par an sans avoir recours à l'emprunt. Dans le cas pessimiste il resterait +/- 90 000€ en contraignant les travaux, les premières années, nous pourrions dégager 200 000€ à 285 948€ de report. A noter que la taxe d'habitation peut encore être relevée, certaines communes sont allées de 40 à 60%, ce qui changerait considérablement les recettes fiscales pour arriver à 1 698 293€ à 40% au lieu de 849 146€ à 20% votés en 2023 pour 2024.**

Cela suffit à la subvention d'équilibre du budget de fonctionnement du cinéma de 10k€ à 25k€.

L'investissement dans ce budget est aussi assujéti aux subventions sur les tickets d'entrée.

Il conviendrait toutefois de provisionner entre 3000€ et 5000€ par an afin de conserver le bon état d'exploitation de ce service indispensable à une prestation de qualité. A noter que cet ERP a eu des travaux à l'époque permettant son accès aux PMR.

A noter qu'en recettes, il manque la Taxe d'aménagement. Suivant les années et les besoins stratégiques, des cessions de terrain peuvent aussi avoir lieu.

Il manque les recettes des salles qui seront gérées en direct. Cette annotation mérite sa prise en considération dans le cadre du sérieux de construction de ce budget.

**Si vous estimez que ce budget mérite des explications ou des précisions, nous restons à votre disposition pour en expliquer les détails.**

## **LES AUTRES BUDGETS**

### **BUDGET PARKING**

Pas de budget spécifique à Bellentre

### **BUDGET CINEMA**

A l'échelle de la Plagne Tarentaise c'est la seule source que nous possédons.

## 5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Madame Evelyne Faggianelli explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 12 475,39 euros (298,11 € d'excédent de fonctionnement et 12 177,28 € d'excédent d'investissement).

Elle présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	162 400,00 €	127 762,38 €
Recettes de fonctionnement	162 400,00 €	128 060,49 €
<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT</b>	<b>0,00</b>	<b>298,11 €</b>
Dépenses d'investissement	20 000,00 €	1 129,67 €
Recettes d'investissement	20 000,00 €	13 306,95 €
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT</b>	<b>0,00</b>	<b>12 177,28 €</b>
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>12 475,39 €</b>

Il est donc impossible de tirer les spécificités pour Bellentre.

Nous avons donc repris le compte administratif de 2014 envoyé, heureusement grâce aux services préfectoraux que nous remercions.

Ce budget est assez rapide en analyse.

De manière statistique ce budget nécessitait 10K€ à 25k€ de subvention d'équilibre. Nous analysons 50k€ à 60k€ de charges de fonctionnement, les recettes directes de l'exploitation sont de 40k€ à 50k€. **La subvention de fonctionnement doit être de 10k€ à 25k€** comme cela a été le cas auparavant.

Nous notons que la commune embauchait un salarié auparavant, depuis plusieurs saisons cette prestation est effectuée par un prestataire qui facture des honoraires.

### **BUDGET REGIE DE TRANSPORT**

Si Bellentre défusionne le budget transport ne sera plus existant. En effet la commune ne prendra aucun risque d'acheter des bus et créer des garages avec des mécaniciens spécialisés, ce service est un métier et à notre sens ne doit pas être réalisé en direct par une mairie.

Pour ce faire nous avons fait réaliser un devis réel qui conclut par un montant annuel de 209 000€ TTC au maximum, cette prestation est incluse dans le budget, ligne 6248.

Si défusion, Bellentre devra reprendre le bus acheté pour ses services de station. Nous notons que l'ouverture des remontées mécaniques aux dépenses discutables est venue remplacer la régie de transport, pourquoi, dans ce cas, garder des bus et des chauffeurs ? Stratégie étonnante.

### **BUDGET BIENS DU REVERS**

Ce budget a toujours été équilibré entre les recettes et les dépenses afin de ne pas laisser se délabrer des bâtiments de montagne et des biens situés dans le village de Montorlin.

Dans la quasi-totalité des cas il n'est pas prévu de subvention d'équilibre dans ce budget.

Eléments extraits du vote du budget de mars 2023.

## **7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS**

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Biens du Revers de Bellentre se termine sur un résultat de clôture de 62 483,17 euros (59 545,04 € d'excédent de fonctionnement et 2 938,13 € d'excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	50 350,00 €	2 137,00 €
Recettes de fonctionnement	50 350,00 €	61 682,04 €
<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT</b>	<b>0,00</b>	<b>59 545,04 €</b>
Dépenses d'investissement	43 720,00 €	1 173,74 €
Recettes d'investissement	43 720,00 €	4 111,87 €
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT</b>	<b>0,00</b>	<b>2 938,13 €</b>
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>62 483,17 €</b>

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Biens du Revers de la commune déléguée de Bellentre.

(Votants : 27, pour : 23, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

## BUDGET LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

### 8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que l'exercice budgétaire 2022 du budget annexe Lotissement de Montchavin se termine sur un résultat de clôture de 116 563,05 euros (excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2022 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2022	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	273 544,00 €	236 553,98 €
Recettes de fonctionnement	273 544,00 €	236 553,98 €
<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses d'investissement	232 684,00 €	116 120,76 €
Recettes d'investissement	232 684,00 €	232 683,81 €
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT</b>	<b>0,00</b>	<b>116 563,05 €</b>
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>116 563,05 €</b>

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement de Montchavin.

(Votants : 27, pour : 23, contre : 4 : Richard Broche (+ pouvoir Robert Astier) – Maryse Buthod – Isabelle Girod-Gedda)

***Monsieur le maire réintègre la séance.***

Ce budget prend son histoire dans une stratégie consistant à conserver de l'habitat permanent pour conserver l'école et ses classes de Montchavin mais aussi accueillir des familles désirant habiter le village en se projetant pour l'avenir. Surtout ne pas laisser les habitants des stations uniquement issus des familles historiques propriétaires de foncier et laisser la chance à de nouvelles familles et fidéliser des saisonniers voulant s'installer en station.

L'énorme investissement est terminé, il resterait quelques détails à la marge. Il reste cependant des recettes de ventes foncières mais encore une fois, le refus de délivrance des budgets et détails de la commune ne nous permet pas de donner des détails dans ce budget. Il y a dans ce dossier, si bien géré, des recettes potentielles à venir (ventes foncières potentielles).

## **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nous ne bénéficions d'aucun détail, encore une fois, à cause du refus municipal. Ce budget, quoi qu'il en soit sera éphémère car la compétence va rentrer dans l'escarcelle intercommunale en 2026.

Si la défusion était retenue, le nouveau conseil municipal ne serait pas mis en place avant la fin 2024, ce qui implique une gestion municipale de ce budget pour un maximum d'une année, celle de 2025. Il existe donc plusieurs scénarios, soit geler les investissements une année avant transfert de compétence ou démarrer les investissements à minima, mais dans ce cas, il faudra posséder des budgets détaillés, manquants du fait de la rétention des pièces budgétaires de la part de la municipalité.

L'objectif dans ce budget est d'être prudent tout en se calant à la réglementation. La municipalité n'échappera pas à ses responsabilités financières colossales dans ce budget.

Comment expliquer la souscription à des emprunts dans ce budget alors que Bellentre possédait une trésorerie très confortable ? Cette stratégie est représentative des coups de sang financiers municipaux, « on dégaine et on réfléchit ensuite », un peu juste quand on gère plus de 20M€ de budget. L'état des lieux financier de sortie sera scruté avec précision. La population le sait, différents documents officiels sont connus des habitants, ils attendent des explications de la part de la municipalité sur ce point précis.

## CONCLUSION

### AVIS DE LA COMMISSION

Et demain si défusion ou non sur le pan relationnel ?

#### Il y aura un avant et un après.

Suite à l'élection de la commission, l'excellente participation avec un score dès le premier tour, sans appel, les résultats sont nets. A cela il faut ajouter une énorme participation à l'enquête publique.

Demain ne sera et ne peut pas être comme hier. L'ambiance est électrique dans la commune, les élus n'ont rien fait pour mettre du liant et essayer de tendre la main. Pire ils ont distribué des missives aux frais municipaux en traitant les anciens élus porteurs de la procédure, « d'aigris ».

Cette position dédaigneuse n'a fait qu'envenimer la position des habitants et exacerber la population.

Lors du Conseil Municipal de La Plagne Tarentaise en date du 17 octobre 2023 concernant le point relatif à la modification des limites territoriales de la commune nouvelle, les élus ont voté sans pièce annexe lors de cette séance : absence de note financière, aucune étude d'impact sur la commune nouvelle en cas de défusion, ni relatives aux conséquences sur les agents, le matériel, les bureaux, etc....

**Si la défusion n'a pas lieu, nous ne savons pas comment cela va fonctionner mais il faudra des changements de cap très nets à beaucoup de niveaux.**

**Si la défusion est actée, une partie de la pression diminuera, il y aura évidemment d'autres challenges à relever qui seront importants. Quoi qu'il en soit, la commission élue à l'unanimité et favorable à la défusion souhaite laisser place à des candidats disponibles, dont certains seront issus de ses rangs. L'objectif est de reconstruire un espace communal dans lequel les habitants se sentent bien. Pour ce faire l'intégration des non élus dans les comités consultatifs sera mise en place afin de démultiplier le travail et faire appel aux compétences.**

Une organisation démocratique et participative devra se mettre en place. C'est un moment historique de construction qui permettra aussi de fonder un autre modèle, certes qui devra répondre aux règles des collectivités territoriales mais pourra s'inscrire dans une ouverture envers les personnes en désaccord avec la défusion.

Nous imaginons un texte fondateur qui imposera d'un point de vue moral l'obligation de faire appel à une commission (sachants, experts, anciens élus, tous bénévoles), dans des séances publiques, qui devra donner son avis sur les grands projets. Par voie de conséquence, les élus devront passer ce bouclier afin de garantir annuellement des projets en adéquation avec la population et la capacité financière. Exercice peu envié par les élus en général mais qui a pour but d'éviter les erreurs du passé et co-construire « le demain ».

# Commission consultative chargée de donner son avis sur le projet de modification des limites territoriales de la commune de La Plagne Tarentaise

POUR *Bellentre*

## AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

**Président** Grégory **Villien**  
**Vice-Présidente** Isabelle **Girod Gedda**

**Membres** Maryse **Buthod**  
Anthony **Favre**  
Anthony **Tresallet**  
Florent **Emprin**  
Patricia **Marchand-Maillet**  
Hervé **Reymond**  
Didier **Anxionnaz**  
Thierry **Ferrari**  
Ann **Marchandet**  
Emmanuel **Girond**  
Lydie **Parisio**  
Elisabeth **Villien** épouse **Soto**  
Virginie **Brovelli**

## AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

**La commission élue le 1<sup>er</sup> Octobre 2023, a reçu pour mission de Monsieur RAVIER Préfet de La Savoie, de donner son avis sur le projet de modification des limites territoriales de la commune de La Plagne Tarentaise, autrement dit sur la défusion de BELLENTRE.**

**Elle se réunit le 13 NOVEMBRE 2023 sous la présidence de Grégory Villien pour rendre son avis. Au terme de son travail et sur remise d'un rapport :**

- **Considérant** que la charte fondatrice de la fusion est bafouée (en termes d'organisation, de représentation, de dotation, de concertation...),
- **Considérant** l'entretien, déplorable de nos hameaux et les dysfonctionnements en matière de sécurité, salubrité publique et tranquillité des habitants,
- **Considérant** l'augmentation de nos impôts, du prix de l'eau, de l'assainissement et la baisse du niveau de service,
- **Considérant** le non-respect de la carte scolaire au détriment des écoles de Bellentre,
- **Considérant** le délaissement de notre vie de village, la disparition du lien social et le manque d'empathie envers les administrés,
- **Considérant** la sous-représentativité de Bellentre dans les instances intercommunales,
- **Considérant** les décisions aberrantes, les investissements incohérents et non souhaités par la population, le non suivi des travaux avec un sentiment ressenti de désintérêt des habitants,
- **Considérant** que le territoire de Bellentre est administré comme un territoire annexé par Macôt et le non-respect avéré des élues minoritaires de Bellentre,
- **Considérant** les sous-investissements de la commune déléguée de Bellentre et ses stations au profit de Macôt et ses stations d'altitude,
- **Considérant** les futurs aménagements indispensables sur le domaine skiable du secteur de Bellentre Montchavin Les Coches et le prochain renouvellement de la Délégation de Service Public avec le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne,
- **Considérant** la nécessaire protection des "biens du Revers",
- **Considérant** la sauvegarde de notre patrimoine et de notre pastoralisme,
- **Considérant** les atouts de Bellentre (deux stations avec 10 000 lits touristiques et disposant de la gare d'arrivée du Vanoise Express, propriétaire des 2 sommets emblématiques de La Plagne et 25% de son domaine skiable, commune située au bord de l'Isère, sur le passage du GR5, dotée d'un patrimoine baroque important...),
- **Considérant** la mauvaise gestion financière de la commune de La Plagne Tarentaise (recours à une ligne de trésorerie – CM 07/11/2023),
- **Considérant** l'autonomie financière de Bellentre,
- **Considérant** la possibilité de mutualisation avec les communes voisines,
- **Considérant** la régularité exemplaire des Bellentrais dans leur volonté de défusionner (40% de signature aux deux pétitions, commission « Pour Bellentre » élue à 70% avec 62 % des électeurs et une très bonne participation à l'enquête publique),
- **Considérant** l'avis négatif du conseil municipal de La Plagne Tarentaise du 17/10/23 dépourvu d'argument et de justificatif (16 contre-11 pour et 2 nuls),
- **Considérant** qu'en cas de défusion, La Plagne Tarentaise restera commune nouvelle,

**La commission donne un avis favorable à la demande de détachement exprimée par les habitants de Bellentre.**

**Annexe Avis de la commission signé par tous ses membres**

**Fin du rapport,**

**Le 16 novembre 2023.**

Pour la commission,

**Le Président,**

**Grégory Villien**